

# L'ASSOCIATION

JOURNAL D'ECONOMIE SOCIALE

ORGANE OFFICIEL DE L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE SECOURS MUTUEL.

## AVIS

Afin d'assurer un service plus régulier de notre journal aux abonnés de Québec, nous avons décidé d'en confier la distribution aux autorités postales. Nous avons à payer en conséquence  $\frac{1}{2}$  cent par chaque copie délivrée en cette ville, soit annuellement 25 cts par chaque abonné. Pour cette raison, nous sommes forcés de demander aux membres des sociétés de bienfaisance de Québec \$0.75 par an, au lieu de 50 cts.

LES

## LOGEMENTS OUVRIERS A VARSOVIE

(De *La Réforme Sociale*, Paris).

(suite et fin)

Déjà à la fin du siècle dernier ou au commencement de celui-ci, la ville de Varsovie, malgré sa prospérité, était assez sévèrement jugée, aussi bien par les Polonais, comme Surowiecki (*Décadence de l'industrie et des villes en Bologne*) que par les étrangers : Anglais, Français ou Allemands, comme Bernouilli et Biesler (*Les Étrangers en Pologne*, 1791). Tous insistent sur le contraste entre les palais et les masures. Mais, comme nous l'avons déjà dit, c'est surtout à partir de l'année 1868 que les conditions d'existence des classes pauvres ont considérablement empiré, en même temps que la

population s'est concentrée dans les villes par les

ments ne sont pas seulement très chers ; ils sont aussi trop rares. En vain objecterait-on qu'il reste des locaux inoccupés ; ceux-ci sont de la pire espèce et absolument repoussants. Pour éviter l'entassement dans ces réduits trop étroits, il faudrait construire un assez grand nombre de maisons réparties dans les divers quartiers. Le troisième caractère que nous voulions signaler, c'est l'état de délabrement ordinaire des logements. La construction et l'aménagement en sont presque toujours très défectueux ; l'entretien et les réparations nulles, aucun nettoyage n'y est effectué même de loin en loin et les habitants doivent subir une malpropreté sordide dans ces foyers d'insalubrité. Enfin un quatrième caractère, c'est l'ignorance même des habitants, l'apathie avec laquelle ils s'accoutument à vivre au milieu des ordures sans même aérer leur triste demeure, sans se soucier d'en aggraver encore les déplorables conditions hygiéniques.

Voilà, selon nous, les quatre causes principales du mal que nous étudions : voyons maintenant quels remèdes on peut leur opposer.

La hausse des loyers et la baisse des salaires sont des phénomènes économiques régis par l'offre et la demande, et qu'on ne peut modifier qu'en changeant les conditions économiques. De larges secours en argent, par exemple, distribués aux classes pauvres, seraient sans efficacité pour elles, car si d'une part elles se trouvaient en état de mieux payer, d'autre part il n'y aurait pas plus de logements à leur disposition, et sous l'influence de la demande croissante les prix s'élèveraient encore. Au contraire, si une fée bienfaisante faisait surgir tout à coup de nombreux logements convenablement aménagés et à des prix accessibles, la population s'y porterait ; les anciens locaux, menacés d'abandon, seraient remis en bon

inculquer les habitudes de propreté, vulgariser les préceptes de l'hygiène, encourager la bonne tenue de l'habitation, etc. . . . .

Enfin il faut aussi perfectionner un autre ordre de conditions en quelque sorte extérieures, celles qui ont trait à la fourniture de l'eau, à la salubrité de l'air, à l'écoulement des égouts, à la propreté des rues, etc. ; influences qui réagissent sur les habitations en général, mais plus particulièrement sur les logements pauvres.

Dans quelle mesure, à Varsovie, a-t-on eu recours à ces divers moyens de remédier au mal ? Il est avant tout nécessaire de rappeler que la ville, malgré son importance, ne se gouverne pas elle-même ; elle est administrée par le *Magistrat*, collège de fonctionnaires nommés par le gouvernement impérial, dirigés par le président de la ville, et placés sous la surveillance du général-gouverneur résidant à Varsovie et du ministre de l'intérieur de Saint-Petersbourg. S'agit-il de paver une rue ou de changer les lanternes, le Magistrat fait un rapport et les agents du ministère, qui probablement n'ont jamais visité la ville, décident en dernier ressort. Comme d'ailleurs une distance du plus de mille kilomètres sépare Varsovie de Saint-Petersbourg, on comprend que cette organisation met obstacle à toute action énergique et suivie. L'initiative individuelle, elle aussi, est presque paralysée. Les concessions et autorisations pour les sociétés, les associations, les grandes entreprises ne s'accordent qu'à Saint-Petersbourg, après avis des divers pouvoirs locaux. Cela multiplie les rapports, fait surgir question sur question, et entraîne des retards indéfinis. Comment une population ainsi conduite ne perdrait-elle pas tout esprit d'initiative ? Aussi n'est-il pas surprenant que la crise des logements ouvriers de 1868 à 1882 n'ait provoqué de la part de l'administration publique, ou dans le sein de la

vaste emplacement de 13,000 mètres carrés fut acquis et divisé en lots. Sur deux de ces lots furent élevés, en 1864, deux grandes maisons ; mais le reste demeura vide. La Société acquit encore d'autres terrains sur lesquels elle a bâti deux maisons, l'une revendue avec profit en 1878, l'autre construite en 1879 et actuellement propriété de la Société. Celle-ci possède donc trois maisons et 14,400 mètres carrés. L'emprunt fait au Crédit foncier s'est élevé à 44,500 roubles que les associés se sont partagés pour diminuer leurs mises ; chacun d'eux touche annuellement 100 roubles de revenu moyen. Bien que la Société ait, comme on le voit, pleinement réussi au point de vue financier, elle a décidé en 1884 la vente de tous ses immeubles. On peut regretter que le capital une fois donné, les associés n'aient pas apporté à leur œuvre une activité plus grande et plus constante. Néanmoins cette Société mérite d'être citée à la fois comme un exemple d'honnête et intelligente philanthropie, et comme une preuve expérimentale que la construction de maisons ouvrières offre chez nous aux capitaux un emploi convenablement rémunérateur. Ceci est d'une extrême importance et la démonstration est acquise. En s'appuyant sur ce précédent décisif, on peut s'acheminer plus volontiers et plus facilement vers de nouvelles tentatives.

Enfin, on ne doit point passer sous silence les efforts faits par quelques grands industriels qui ont organisé dans leurs fabriques mêmes des logements pour leurs ouvriers. On peut citer à cet égard la grande tannerie de MM. Szwede et Temmler à Varsovie.

Quoi qu'il en soit, ce ne sont encore là que des tentatives heureuses mais rares, et la question des logements ouvriers reste douloureusement urgente. Dans le travail très développé que j'ai publié l'an dernier en langue polonaise sur cette matière, j'ai

## A VARSOVIE

(De La Réforme Sociale, Paris).

(suite et fin)

Déjà à la fin du siècle dernier ou au commencement de celui-ci, la ville de Varsovie, malgré sa prospérité, était assez sévèrement jugée, aussi bien par les Polonais, comme Surowiecki (*Décadence de l'industrie et des villes en Bologne*) que par les étrangers : Anglais, Français ou Allemands, comme Bernouilli et Biesler (*Les Etrangers en Pologne*, 1791). Tous insistent sur le contraste entre les palais et les masures. Mais, comme nous l'avons déjà dit, c'est surtout à partir de l'année 1868 que les conditions d'existence des classes pauvres ont considérablement empiré, en même temps que la population, concentrée dans les villes par le développement des routes, la construction des chemins de fer et le mouvement industriel, arrivait presque à doubler. Incessamment accouraient dans la ville des milliers de nouveaux venus qui s'y disputaient des logements toujours plus rares. La spéculation, il est vrai, est intervenue ; mais elle n'a point assez construit, du moins pour les ouvriers, et le prix des petits logements a continué à s'élever. D'ailleurs cet afflux constant, en multipliant l'offre de la main-d'œuvre, a fait baisser les salaires, ce qui rendait doublement lourd l'accroissement du taux des loyers. Aussi pendant qu'un assez grand nombre de propriétaires augmentaient leurs immeubles et tripleraient parfois leurs revenus, la population pauvre s'entassait de plus en plus nombreuse dans de malsains sous-sols et de misérables réduits loués à haut prix.

Si la spéculation exploitant les locataires est particulièrement responsable du renchérissement des loyers, il ne serait pas juste d'oublier qu'à ce phénomène ont concouru aussi l'accroissement des impôts et surtout, après la guerre de Turquie, la dépréciation du papier-monnaie qui a déterminé une hausse générale des prix.

Le caractère le plus frappant de notre situation actuelle, on le voit, c'est la cherté exorbitante des loyers qui fait que le prix d'une seule chambre atteint presque aujourd'hui celui d'un petit appartement il y a vingt ans, et dépasse les forces d'un ménage ouvrier. Un second caractère, intimement lié au premier, c'est que les loge-

riques.

Voilà, selon nous, les quatre causes principales du mal que nous étudions : voyons maintenant quels remèdes on peut leur opposer.

La hausse des loyers et la baisse des salaires sont des phénomènes économiques régis par l'offre et la demande, et qu'on ne peut modifier qu'en changeant les conditions économiques. De larges secours en argent, par exemple, distribués aux classes pauvres, seraient sans efficacité pour elles, car si d'une part elles se trouvaient en état de mieux payer, d'autre part il n'y aurait pas plus de logements à leur disposition, et sous l'influence de la demande croissante les prix s'élèveraient encore. Au contraire, si une fée bienfaisante faisait surgir tout à coup de nombreux logements convenablement aménagés et à des prix accessibles, la population s'y porterait ; les anciens locaux, menacés d'abandon, seraient remis en bon état, et l'abondance de l'offre ferait baisser les prix. Le premier remède serait donc l'augmentation considérable des locaux habitables. Et, pour le réaliser, il ne faut pas décourager la spéculation de construction ; au contraire il faut la soutenir et la diriger, tout en réprochant ceux qui exploitent sans vergogne la situation, louant à haut prix d'inferts sous-sols ou rançonnant de pauvres familles sans ressources.

Concurremment, il faut non pas fermer les habitations défectueuses, ce qui risquerait de rendre les logements trop rares, mais les améliorer, ce que l'on peut presque toujours faire sans grands frais, afin de ne supprimer que ce qu'il est impossible de ramener à un état convenable. Par exemple, quoique les sous-sols soient trop souvent dans des conditions mauvaises, en interdisant l'habitation surtout par mesure générale tournerait au détriment de ceux que l'on veut aider, c'est ainsi que les grands travaux de Paris, en même temps qu'ils attireraient dans la capitale des masses de travailleurs, firent disparaître en entier de vieux quartiers en rejetant une énorme population ouvrière sur les communes suburbaines, d'où la pénurie des logements, la hausse des loyers, une explication éhontée et de grandes souffrances. Pour ne point s'exposer à ces mécomptes, il faut donc améliorer progressivement et ne supprimer que ce qui a été par avance remplacé.

Une troisième direction dans laquelle il est urgent d'agir, c'est la lutte contre l'ignorance des classes laborieuses. Il faut leur

du ministère de l'intérieur de Saint-Petersbourg. S'agit-il de paver une rue ou de changer les lanternes, le Magistrat fait un rapport et les agents du ministère, qui probablement n'ont jamais visité la ville, décident (dernier ressort). Comme d'ailleurs une distance du plus de mille kilomètres sépare Varsovie de Saint-Petersbourg, on comprend que cette organisation met obstacle à toute action énergique et suivie. L'initiative individuelle, elle aussi, est presque paralysée. Les concessions et autorisations pour les sociétés, les associations, les grandes entreprises ne s'accordent qu'à Saint-Petersbourg, après avis des divers pouvoirs locaux. Cela multiplie les rapports, fait surgir question sur question, et entraîne des retards indéfinis. Comment une population ainsi conduite ne perdrait-elle pas tout esprit d'initiative ? Aussi n'est-il pas surprenant que la crise des logements ouvriers de 1868 à 1882 n'ait provoqué de la part de l'administration publique, ou dans le sein de la société elle-même, aucune des mesures qu'il eût été urgent de prendre. Nous ne possédons d'ailleurs jusqu'ici nul pouvoir, nul organe chargé de contrôler de quelque manière que se soit l'état des logements. Les prescriptions de police en matière de construction ou de salubrité ne contiennent rien à cet égard. Deux faits toutefois méritent d'être notés : d'une part depuis 1880 la création d'une inspection des maisons confiée à des médecins sur la direction de la police, plutôt il est vrai pour la condition générale des immeubles que pour l'état des logements ; d'autre part, l'exécution maintenant en cours de la canalisation, qui constitue une amélioration des plus importantes pour l'état sanitaire de la ville.

Il n'existe point à Varsovie de sociétés de construction et d'associations ouvrières telles qu'il s'en présente en Angleterre et en Amérique, où elles contribuent si puissamment à résoudre la question des logements. Il faut citer cependant une heureuse exception : " La société pour la construction de maisons pour les artisans et ouvriers. " Quelques hommes de bonne volonté s'unirent en février 1862 dans le but d'améliorer les logements de la classe pauvre et d'en établir de convenables à bon marché, en assurant aux capitaux employés un revenu modéré. Chacun des associés versa 3,000 roubles et en 1864 un supplément de 450 roubles ; ensemble 3,450 soit pour les 27 associés une mise de 93,150 roubles ; conformément au contrat d'association, le capital fut porté par voie d'emprunt à 150,000 roubles ; un

Revenons cette Société mérite d'être citée à la fois comme un exemple d'honnête et intelligente philanthropie, et comme une preuve expérimentale que la construction de maisons ouvrières offre chez nous aux capitaux un emploi convenablement rémunérateur. Ceci est d'une extrême importance et la démonstration est acquise. En s'appuyant sur ce précédent décisif, on peut s'acheminer plus volontiers et plus facilement vers de nouvelles tentatives.

Enfin, on ne doit point passer sous silence les efforts faits par quelques grands industriels qui ont organisé dans leurs fabriques mêmes des logements pour leurs ouvriers. On peut citer à cet égard la grande tannerie de MM. Szwede et Temmler à Varsovie.

Quoi qu'il en soit, ce ne sont encore là que des tentatives heureuses mais rares, et la question des logements ouvriers reste douloureusement urgente. Dans le travail très développé que j'ai publié l'an dernier en langue polonaise sur cette matière, j'ai exposé à mes compatriotes les procédés salutaires auxquels on a eu recours dans les pays étrangers et j'ai proposé pour Varsovie les moyens suivants qui me paraissent propres à contribuer efficacement à la solution de ce difficile problème.

Tout d'abord reviser les prescriptions de police sur la construction et les compléter par des dispositions relatives aux logements et à leur salubrité ; organiser un contrôle et une surveillance de ces logements, en donnant aux citoyens une participation suffisante à ce service et les attributions nécessaires pour le rendre efficace.

Ne pas oublier que le secours le plus utile doit toujours venir de la société elle-même, et que toute amélioration aura pour point de départ l'augmentation du nombre des logements, c'est-à-dire l'accroissement de l'offre. En parlant de secours je n'entends faire aucune allusion à une aumône : il va de soi que plus la société par le dévouement d'efforts individuels ou collectifs préparera et améliorera dans la ville l'habitation des ouvriers, plus elle exercera une influence favorable et véritablement bienfaisante ; mais il ne s'ensuit pas qu'il faille le faire gratuitement et donner des logements sans exiger de paiement en retour. Un secours ainsi compris ne serait pas en général à désirer, et pourrait même être nuisible. Les gens doivent penser eux-mêmes à leurs besoins et gagner de quoi les satisfaire. La gratuité détruit l'ardeur au travail, diminue l'énergie et l'esprit d'entreprise, enfante l'apathie et la fausse

prétention. Ce n'est donc pas d'un secours de ce genre que j'entends parler, mais seulement de l'emploi des moyens matériels de construction ou d'amélioration en échange d'une rémunération convenable.

Fonder à cet effet deux sociétés de construction, la première pour rechercher des emplacements et veiller à la construction de maisons ; la seconde pour acheter et améliorer les immeubles en mauvais état. Eventuellement les deux missions pourraient être remplies par une seule société. Des espaces inoccupés existent aux extrémités de certaines rues, et le faubourg de Praga offre de nombreux emplacements faciles à utiliser, surtout si l'on développe, comme cela aurait déjà dû être fait, les moyens de communication et en particulier les lignes de tramways desservant les quartiers habités par la classe pauvre. Comme l'administration des immeubles occupés par les ouvriers réclame plus de soins, de peines et une sollicitude plus éclairée, il faut, pour qu'elle ne devienne pas trop onéreuse, faire appel au concours gratuit des gens de bien, et notamment des femmes de la classe aisée.

Les sociétés dont nous proposons la création pourraient, en raison du taux élevé de l'intérêt chez nous, régler les comptes de dividende en prenant pour la base un revenu de 6 %. Dans ces conditions elles pourraient assurément fournir des logements d'un bon marché relatif, car actuellement beaucoup d'immeubles occupés par la population ouvrière rapportent à ceux qui les exploitent jusqu'à 10 et 15 %. En se contentant d'un gain modéré, on est donc sûr de pouvoir fournir des locaux convenables à un prix assez bas pour attirer les locataires. Ceux-ci ne manqueront pas, d'ailleurs, car l'abaissement du prix et la meilleure condition matérielle les attireront de préférence, et peu à peu ils désertent pour ces logements plus spacieux les réduits où ils s'entassaient. En outre, ainsi que nous l'avons vu, l'amélioration de l'habitation a pour conséquence un meilleur état sanitaire et par suite une augmentation de travail productif, un accroissement de consommation, c'est-à-dire un progrès de la richesse générale, ce qui se traduit par une plus grande demande de tous les produits et des logements.

En même temps, il serait désirable que l'action individuelle se développât ; que les bons exemples de Miss Octavia Hill, en Angleterre, servissent chez nous de modèles, et l'on peut espérer qu'il en sera ainsi

était en rapport avec la faiblesse humaine, peu portée à s'astreindre à de longues prières, et calculée d'après les faibles ressources du plus grand nombre des fidèles, peu en état de faire de grands déboursés, même pour les meilleures fins. De plus, ces statuts prouvaient que tous les revenus de la confrérie devaient être employés, au fur et à mesure, pour le soulagement des âmes du Purgatoire en général, et surtout pour la délivrance des âmes des défunts, membres de cette confrérie, et aussi pour le bien des membres vivants de la confrérie. Et, quel avantage pour les pauvres âmes du Purgatoire de pouvoir être ainsi soulagées continuellement, au moyen de tous les revenus de la confrérie, au lieu de ne jouir que des intérêts de ces sommes déposées, et d'être obligées, par là, d'attendre, dans le Purgatoire, que leurs arrières petits neveux puissent s'occuper de leur délivrance. Il faudrait être en purgatoire pour bien juger de cet avantage ! Quelle consolation aussi pour les membres vivants de la Confrérie de savoir qu'ils travaillent activement et efficacement au soulagement et à la délivrance des saintes âmes du Purgatoire, et qu'ils seront également soulagés, eux-mêmes, jusqu'à délivrance, quand la mort les appellera dans l'autre monde, par les milliers de confrères qu'ils laisseront en ce monde, et surtout, par les nombreux services et grand-messes qui seront offerts continuellement pour leur délivrance ! Quels regrets, à la mort, de n'être pas entré dans une confrérie, si avantageuse, si on a négligé de le faire !

Aussi, on peut dire que le public a bien compris les avantages de la confrérie des âmes du Purgatoire, puisque plus de 50,000 personnes se sont déjà enrôlées dans cette confrérie, depuis guère plus d'un an qu'elle est connue. La vérité est que tous ceux qui en entendent parler, cherchent à en devenir membres, tant les avantages sont grands, et les obligations légères. Qu'est-ce, en effet, de donner 10c. par personne, une fois pour toutes, et de dire 1 *Pater* et 1 *Ave*, chaque jour ?

Cependant, s'il était avantageux, jusqu'à présent, de faire partie de cette belle confrérie, nous sommes heureux de dire qu'il le sera bien davantage à l'avenir ! Nous avons réussi, en effet, à affilier notre "confrérie des âmes du Purgatoire" à une Archiconfrérie, qui a le même but que la nôtre, et qui jouit de très grands privilèges ; c'est "l'Archiconfrérie pour le soulagement des âmes du Purgatoire," établie à Rome, sous le titre de l'Assomption de la Très Sainte Vierge, dans l'Eglise de Ste-Marie, in *Monte-Rotondo*.

Cette confrérie, fondée à Rome, en 1841, sous Grégoire XVI, fut élevée au rang d'Archiconfrérie la même année, et enrichie par lui et par ses successeurs, de nombreuses indulgences et de grands privilèges. Aussi, cette Archiconfrérie devint extrêmement populaire, et aujourd'hui, elle est répandue dans toute l'Italie, en Autriche,

la fête de S. Pierre et S. Paul (29 juin) ; au jour des Morts ; un jour chaque mois, au choix des associés à l'heure de la mort pourvu que l'on se confesse et que l'on communie, ou si ce n'est pas possible, que l'on invoque le S. Nom de Jésus, sinon de bouche au moins de cœur.

Les indulgences plénières accordées pour les fêtes indiquées, peuvent, d'après les indulgences pontificaux, être gagnées au jour même de ces fêtes ou à l'un des jours de leur octave. Les conditions requises sont, outre la confession et la communion, la visite à une église, ou à une chapelle publique, avec les prières ordinaires à l'intention du Pape. Pour les personnes vivant en communauté, la visite de leur propre chapelle ou oratoire suffit.

II. INDULGENCES PARTIELLES.—*Sept ans et sept quarantaines*, à toutes les fêtes de N. S. J. C., qui n'ont pas été nommées précédemment, et qui sont célébrées dans toute l'Eglise (y comprises les fêtes de l'Invention et de l'Exaltation de la St-Croix) ; aux fêtes de la Très Sainte Vierge, et des SS. Apôtres ; même indulgence chacun des sept jours qui suivent la fête des Morts ; le samedi avant le Sexagésime, et les dix jours suivants ; enfin, chaque premier lundi du mois. Conditions : Visite d'une église ou d'une chapelle publique, et prières aux intentions du Pape—300 jours, aussi souvent qu'on visite une église ou une chapelle publique, et qu'on y prie aux intentions du Pape. (Les associés, légitimement empêchés, peuvent remplacer la visite, même quand elle est prescrite pour une indulgence plénière, par une autre bonne œuvre)—100 jours, pour tout exercice de piété ou de charité chrétienne.

111. En outre, les associés peuvent gagner, en dehors de Rome, les Indulgences des STATIONS, si, aux jours déterminés, ils visitent une église ou une chapelle publique, et y prient pieusement aux intentions du Pape. Pour les *indulgences plénières*, il faut avoir communiqué ; pour les *partielles*, il suffit d'être en état de grâces.

1o *Indulgences plénières*—A Noël, Jeudi-Saint, Pâques, Ascension.

2o *Indulgences partielles*—30 ans et 30 quarantaines, aux fêtes de S. Etienne, de S. Jean l'Évangéliste, des SS. Innocents, de la Circoncision, de l'Épiphanie, aux dimanches de la Sexagésime, de la Septuagésime et de la Quinquagésime ; le Vendredi et le Samedi Saints ; tous les jours de l'octave de Pâques, y compris le dimanche de la Quasimodo ; à la fête de S. Marc, évangéliste ; aux trois jours des Rogations ; à la Pentecôte et pendant l'octave ; — 25 ans et 25 quarantaines, le dimanche des Rameaux—15 ans et 15 quarantaines, le 3ème dimanche de l'Avent, la veille de Noël, la nuit de Noël, à la 1ère messe, à la messe de l'Aurore, et le matin de la fête ; le Mercredi des Cendres ; le 4ème dimanche de l'Avent ;

comme il leur sera facile, à l'avenir, de gagner de nombreuses indulgences, pour eux et pour les fidèles défunts. On peut dire qu'ils auront l'avantage de pouvoir gagner une indulgence plénière, chaque fois qu'ils voudront communier.

Aussi, nous invitons chaleureusement tous les fidèles à entrer dans cette confrérie, et à profiter de tous les avantages qu'elle offre, tant pour leur propre bien que pour celui des saintes âmes du Purgatoire. Et il est d'autant plus facile de se rendre à cette invitation, que chacun est libre d'entrer dans cette confrérie, comme dans toute autre, sans qu'on puisse le lui défendre, et sans qu'il soit obligé d'en obtenir la permission !

Il peut se rencontrer, sans doute, des ennemis de la "confrérie des âmes du Purgatoire," comme de toute autre bonne chose ; mais loin de nous laisser arrêter par les criaileries de ceux que le démon emploie pour nuire à cette œuvre, faisons comme un bon pilote qui se sert même des vents contraires pour conduire son vaisseau à bon port, loin de se laisser retarder par eux. Et pour mieux nous décider, demandons-nous si nous serons bien contents, à l'heure de la mort, d'avoir beaucoup travaillé au soulagement des âmes du Purgatoire, et d'avoir eu notre part à tant de services et de grand-messes chantés, non seulement pour elles, mais aussi pour nous ! . . . . La réponse est facile à deviner.

"Pendant que nous en avons le temps, faisons le bien." (*Galat. 6—10.*)

Maintenant, M. le directeur, nous profiterons, avec plaisir, de votre bienveillante permission, pour faire connaître une nouvelle bonne œuvre, appelée aussi, croyons-nous, à faire beaucoup de bien.

Il est bon, sans doute, de s'occuper des DEFUNTS, et on peut dire que la "confrérie des âmes du Purgatoire," établie dans ce but, fonctionne bien, puisqu'elle compte déjà plus de 50,000 membres ! mais il est bon aussi de penser aux VIVANTS et à leurs besoins spirituels et temporels et c'est pour cela, surtout, qu'a été fondée la "Confrérie de St-Joseph" qui s'occupe pourtant, aussi, secondairement, des défunts, et que nous désirons faire connaître au public, aujourd'hui.

Ce qui nous décide à faire cette démarche, c'est le désir bien connu du S. Père de répandre la dévotion à S. Joseph, autant que possible, dans le monde entier. Nous faisons notre part dans l'espérance d'aider à réaliser ce dessein.

Comme on pourra le voir, l'entrée dans cette confrérie est à la portée de tous, comme pour la confrérie des âmes du Purgatoire ; petite aumône, employée tout entière, dès à pré-

a un prix assez bas pour attirer les locataires. Ceux-ci ne manqueront pas, d'ailleurs, car l'abaissement du prix et la meilleure condition matérielle les attireront de préférence, et peu à peu ils désertent pour ces logements plus spacieux les réduits où ils s'entassaient. En outre, ainsi que nous l'avons vu, l'amélioration de l'habitation a pour conséquence un meilleur état sanitaire et par suite une augmentation de travail productif, un accroissement de consommation, c'est-à-dire un progrès de la richesse générale, ce qui se traduit par une plus grande demande de tous les produits et des logements.

En même temps, il serait désirable que l'action individuelle se développât ; que les bons exemples de Miss Octavia Hill, en Angleterre, servissent chez nous de modèles, et l'on peut espérer qu'il en sera ainsi quand l'importance de la question sera mieux comprise.

Mais, en terminant, qu'il me soit permis de rappeler deux points essentiels sur lesquels j'ai insisté dans le travail déjà cité, deux mesures préalables aisées à prendre, immédiatement réalisables et dont l'effet serait rapidement bienfaisant : en premier lieu, rendre plus énergique et plus large l'action de la Société de construction de 1862, qui existe toujours et pourrait sans difficulté donner une grande extension à ses opérations ; en second lieu, ouvrir une enquête détaillée sur l'état des logements de la classe pauvre à Varsovie, afin de saisir vivement l'opinion publique en fournissant une base statistique incontestable aux projets et aux efforts de réforme.

Adolphe SULIGOWSKI,

Avocat à la cour d'appel de Varsovie,

## CONFRÉRIES

# des AMES du PURGATOIRE

ET DE

## SAINT JOSEPH

M. le Directeur,

En novembre 1889, nous faisons connaître au public les Statuts de la " Confrérie des âmes du Purgatoire ", ses faibles obligations, et ses grands avantages. Par cet exposé, il était aisé de voir que cette œuvre

et y prient pieusement aux intentions du Pape. Pour les *indulgences plénières*, il faut avoir communiqué ; pour les *partielles*, il suffit d'être en état de grâces.

1o *Indulgences plénières*—A Noël, Jeudi-Saint, Pâques, Ascension.  
2o *Indulgences partielles*—30 ans et 30 quarantaines, aux fêtes de S. Etienne, de S. Jean l'Evangéliste, des SS. Innocents, de la Circoncision, de l'Épiphanie, aux dimanches de la Sexagésime, de la Septuagésime et de la Quinquagésime ; le Vendredi et le Samedi Saints ; tous les jours de l'octave de Pâques, y compris le dimanche de la Quasimodo ; à la fête de S. Marc, évangéliste ; aux trois jours des Rogations ; à la Pentecôte et pendant l'octave ; — 25 ans et 25 quarantaines, le dimanche des Rameaux—15 ans et 15 quarantaines, le 3ème dimanche de l'Avent, la veille de Noël, la nuit de Noël, à la 1ère messe, à la messe de l'Aurore, et le matin de la fête ; le Mercredi des Cendres ; le 4ème dimanche du Carême—10 ans et 10 quarantaines, le 1er, le 2ème et le 4ème dimanche de l'Avent ; tous les jours du Carême ; la veille de la Pentecôte ; le mercredi, vendredi et samedi, de tous les quatre temps, excepté ceux de la Pentecôte.

Cette confrérie, fondée à Rome, en 1841, sous Grégoire XVI, fut élevée au rang d'Archiconfrérie la même année, et enrichie par lui et par ses successeurs, de nombreuses indulgences et de grands privilèges. Aussi, cette Archiconfrérie devint extrêmement populaire, et, aujourd'hui, elle est répandue dans toute l'Italie, en Autriche, en Allemagne, en Suisse, en France, en Angleterre, et même en Asie et en Amérique !

Ce zèle du monde entier à entrer dans cette Archiconfrérie, montre combien le public doit encourager la nôtre, à présent, puisqu'elle jouit des mêmes avantages que cette Archiconfrérie, et que nous aurons part à tous les mérites de tant de personnes auxquelles nous nous trouvons associés, par l'affiliation de notre Confrérie à cette Archiconfrérie. Remercions Dieu de nous avoir procuré une si grande faveur : empressons-nous d'entrer dans la " Confrérie des âmes du Purgatoire, " afin de jouir, le plus tôt possible, pour les âmes du Purgatoire et pour nous, des très grands avantages qu'elle nous offre ; et travaillons à faire connaître cette confrérie autant que possible, avec tous ses avantages, afin de lui procurer le plus de membres possible. Ce sera le moyen, en effet, de pratiquer la charité envers les âmes du Purgatoire, de nous assurer un grand soulagement et une prompte délivrance, quand nous y serons à notre tour, et surtout d'augmenter la somme de nos mérites spirituels, et, par là même, nos récompenses dans le ciel.

Voici maintenant la liste des indulgences et privilèges accordés par les différents Papes à l'Archiconfrérie de Rome, à laquelle notre Confrérie se trouve affiliée depuis le 19 mars 1891, à part les indulgences déjà attachées aux différentes œuvres que nous ferons en faveur des âmes du Purgatoire.

I. INDULGENCES PLÉNIÈRES. Au jour de l'inscription dans la confrérie ; à Noël, à l'Épiphanie, à la Fête-Dieu ; aux fêtes de l'Immaculée Conception, de la Nativité, de l'Annonciation, de la Purification et de l'Assomption ; aux deux fêtes de l'Archange S. Michel (8 mai et 29 septembre), à la fête de S. Joseph (19 mars) et à son Patronage (3ème dimanche après Pâques, enfin, à

et y prient pieusement aux intentions du Pape. Pour les *indulgences plénières*, il faut avoir communiqué ; pour les *partielles*, il suffit d'être en état de grâces.

1o *Indulgences plénières*—A Noël, Jeudi-Saint, Pâques, Ascension.

2o *Indulgences partielles*—30 ans et 30 quarantaines, aux fêtes de S. Etienne, de S. Jean l'Evangéliste, des SS. Innocents, de la Circoncision, de l'Épiphanie, aux dimanches de la Sexagésime, de la Septuagésime et de la Quinquagésime ; le Vendredi et le Samedi Saints ; tous les jours de l'octave de Pâques, y compris le dimanche de la Quasimodo ; à la fête de S. Marc, évangéliste ; aux trois jours des Rogations ; à la Pentecôte et pendant l'octave ; — 25 ans et 25 quarantaines, le dimanche des Rameaux—15 ans et 15 quarantaines, le 3ème dimanche de l'Avent, la veille de Noël, la nuit de Noël, à la 1ère messe, à la messe de l'Aurore, et le matin de la fête ; le Mercredi des Cendres ; le 4ème dimanche du Carême—10 ans et 10 quarantaines, le 1er, le 2ème et le 4ème dimanche de l'Avent ; tous les jours du Carême ; la veille de la Pentecôte ; le mercredi, vendredi et samedi, de tous les quatre temps, excepté ceux de la Pentecôte.

IV. Durant le mois de novembre, tous les fidèles peuvent gagner, 1o Une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines, chaque fois qu'ils assistent aux pieux exercices pour les âmes du Purgatoire dans une église ou chapelle de la confrérie, et y prient aux intentions du Pape. 2o Une *indulgence plénière*, s'ils assistent à ces exercices au moins 12 fois dans le mois, et s'ils communient. Les Associés malades peuvent remplacer la visite à l'église par la récitation de 3 *De Profundis*.

V. Les associés qui visitent un cimetière public et y prient pour les défunts, gagnent, chaque fois, une indulgence de 7 ans et de 7 quarantaines, et, une fois le mois, une *indulgence plénière*, si, après l'avoir visité ainsi quatre fois durant le mois, ils se confessent, communient, visitent une église et prient aux intentions du Pape.

Toutes ces différentes indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

VI. L'autel de notre confrérie est privilégié, chaque jour, à toutes les messes qui y sont dites pour les âmes des fidèles défunts, lors même que ceux-ci n'auraient pas été membres de la confrérie.

Enfin, les associés ont, durant la vie, à la mort, et après la mort, une part toute spéciale aux mérites et bonnes œuvres des religieux et des religieuses de l'ordre des Augustins, des Carmes, des Franciscains, des Capucins et des Trinitaires, ainsi que de la Congrégation du Très Saint Rédempteur !

Par cette longue liste d'indulgences et de privilèges, on verra combien les associés de la " Confrérie des âmes du Purgatoire " sont favorisés par la Cour de Rome, et

Il est bon, sans doute, de s'occuper des DEFUNTS, et on peut dire que la " confrérie des Ames du Purgatoire, " établie dans ce but, fonctionne bien, puisqu'elle compte déjà plus de 50,000 membres ! mais il est bon aussi de penser aux VIVANTS et à leurs besoins spirituels et temporels et c'est pour cela, surtout, qu'a été fondée la " Confrérie de St-Joseph " qui s'occupe pourtant, aussi, secondairement, des défunts, et que nous désirons faire connaître au public, aujourd'hui.

Ce qui nous décide à faire cette démarche, c'est le désir bien connu du S. Père de répandre la dévotion à S. Joseph, autant que possible, dans le monde entier. Nous faisons notre part dans l'espérance d'aider à réaliser ce dessein.

Comme on pourra le voir, l'entrée dans cette confrérie est à la portée de tous, comme pour la confrérie des Ames du Purgatoire : *petite aumône*, employée tout entière, dès à présent, pour le bien des associés ; et *petite prière*, calculée sur le peu de piété d'un grand nombre ; voilà tout ! Mais comme l'on sait, *peu répété souvent fait beaucoup*, et c'est ainsi que nous pourrons réussir à être très utile aux associés.

Nous espérons donc que le public, en général, accueillera, avec plaisir et zèle, cette nouvelle confrérie appelée à lui procurer tant de bien, en ce monde et dans l'autre.

Les zéloteurs sont priés d'envoyer les noms des membres de ces 2 confréries sur des feuilles séparées, afin qu'elles puissent être conservées dans les archives de chacune de ces confréries.

L'article suivant donnera, nous l'espérons, tous les renseignements désirables sur,

## La confrérie de S. Joseph

Érigée canoniquement dans la paroisse des Grondines, le 24 septembre 1888, par le Cardinal Taschereau, et affiliée à " l'Archiconfrérie de S. Joseph. " à Beauvais, en France, le 3 décembre 1890.

La conduite de Dieu et de l'Église envers S. Joseph démontre bien sa grande sainteté. En effet, Dieu ne l'aurait pas donné pour Epoux à la Ste Vierge Marie, s'il n'eût été le plus saint des hommes ; et l'Église ne l'aurait pas choisi pour son Patron, s'il n'eût été le plus puissant des Saints !

Après de si beaux modèles, les fidèles n'ont pas manqué d'exciter leur confiance en S. Joseph, et de chercher à lui rendre des honneurs convenables.



Dès 1624, S. Joseph fut choisi comme Patron du Canada et Protecteur de cette Eglise naissante ; et pendant longtemps les fidèles rivalisèrent de zèle pour célébrer de belles fêtes en son honneur. Malheureusement ces beaux sentiments ne durèrent pas, et la dévotion à S. Joseph sembla disparaître de la colonie. Dieu a ses vues, et il choisit le temps qui lui convient pour faire honorer ses saints ; et ce sera notre gloire et notre bonheur à tous, dans notre siècle, d'avoir été appelés, par le Seigneur, à faire connaître et à répandre, de plus en plus, la dévotion envers le S. Epoux de Marie.

Quels développements, en effet, ne prend pas la dévotion à S. Joseph ! Il y a 30 ou 40 ans, cette dévotion était à peine connue et pratiquée par quelques âmes pieuses dans le monde ; elle semblait être réservée aux cloîtres et aux communautés religieuses ; peu d'ouvrages en parlaient, et il n'existait presque aucun exercice public pour encourager les fidèles à prier et à honorer ce grand saint. Mais en 1862 parut, en France, un ouvrage sérieux et considérable, publié sous la direction du R. P. Huguet : c'est le "Propagateur de la dévotion à S. Joseph." De ce moment date, à vrai dire, la diffusion de cette belle dévotion dans le monde.

Cependant la dévotion envers S. Joseph commençait déjà à se répandre, dans l'Archidiocèse de Québec, un peu avant ce temps.

En mars 1857, fut prêché le 1er "Mois de S. Joseph" qui ait été suivi publiquement dans la Province de Québec, croyons-nous. Il fut prêché dans la paroisse de S. Alexandre de Kamouraska, par le curé du lieu, à la suite d'une promesse qu'il avait faite à S. Joseph de la faire connaître, et de répandre sa dévotion, autant que possible, s'il lui obtenait de Dieu une faveur, qu'il lui demandait. Dieu voulut bien accorder la faveur, et la promesse fut tenue. Ce prêtre, en effet, a toujours continué à prêcher le mois de S. Joseph, depuis cette époque, et le succès a dépassé toutes ses espérances ; car à peine un quart de siècle s'est-il écoulé, que la dévotion à S. Joseph s'est répandue presque partout dans notre Province ; et, à présent, l'exercice du "mois de S. Joseph" est devenu presque aussi général que la pratique du mois de Marie !

QUE DIEU EN SOIT A JAMAIS LOUÉ, GLORIFIÉ ET REMERCIÉ !

Maintenant cette dévotion tendant à se répandre de plus en plus, il a semblé opportun de l'encourager et de la régulariser, en l'établissant en confrérie : et c'est ce que Son Eminence le cardinal Taschereau a bien voulu faire en érigeant canoniquement la "Confrérie de S. Joseph," dans la paroisse des Grondines, à la demande du curé du lieu, pour ses paroissiens et pour le public en général.

Nous sommes heureux de pouvoir ajouter qu'avec la permission de Son Eminence, la

nes ; aussi, chacun doit-il s'efforcer de recourir à lui dans tous ses besoins étant sûr d'avance d'être exaucé ; car Jésus se plaît à honorer son père putatif, en nous accordant, à son intercession, toutes les grâces que nous lui demandons. Ste Thérèse avouait qu'elle avait obtenu tout ce qu'elle lui avait demandé. Ainsi en sera-t-il de chacun de nous, si nous le prions bien.

### II. Moyens d'obtenir ce but.

1o Faire, chaque année, avec grande dévotion, le "Mois de S. Joseph," soit publiquement si on peut, soit en famille ou privément. Il est important, aussi, de faire ce mois de prières dans les écoles, c'est le moyen d'inculquer, de bonne heure, aux enfants, la dévotion à S. Joseph, de les intéresser, par des lectures, des traits d'histoire et des cantiques en l'honneur de ce grand saint. C'est aussi le moyen de leur être utile, en les rendant plus pieux, plus dociles, et plus appliqués à leurs devoirs. S. Joseph ayant été le gardien de l'enfance de Jésus, a reçu des grâces particulières pour les enfants et pour ceux qui en sont chargés.

Pour bien faire le mois de S. Joseph on doit s'efforcer d'assister, autant que possible, aux exercices publics qui se font à l'Eglise, en son honneur, ou, du moins, en faire quelques-uns privément, ou en famille, et s'efforcer de communier dès le commencement du mois, afin d'être agréable à S. Joseph, et d'être mieux écouté de lui.

2o Célébrer avec dévotion la fête du Patronage de ce grand saint, le 3e dimanche après Pâques. Car puisque l'Eglise a établi une fête solennelle pour reconnaître que S. Joseph protège ceux qui recourent à lui, nous devons croire, nous aussi, que ce grand saint nous protégera ; et nous devons nous efforcer de rendre cette protection aussi efficace que possible en communiant, et en assistant aux offices de ce jour, en son honneur.

Pour mériter plus largement cette protection, il est recommandé de porter sur soi le scapulaire de S. Joseph, approuvé et béni par le Pape Léon XIII, le 13 février 1884, à la demande de Mgr Marpot, Evêque de S. Claude, par les paroles suivantes : "Oui, dit ce pape, je bénis et approuve avec grand plaisir le scapulaire de S. Joseph, Protecteur de l'Eglise universelle."

Après de si belles paroles il semble que chacun des membres de la "Confrérie de S. Joseph," doit se faire un plaisir de porter le scapulaire de S. Joseph, comme l'emblème de sa dévotion envers lui, et comme le signe particulier de la dévotion de ce grand saint. Il suffit de le coudre aux autres scapulaires qu'on porte, après qu'il a été béni, et il n'est pas nécessaire d'une réception spéciale. Cependant il n'est pas d'obligation de le porter.

3o. Chaque jour, et spécialement chaque mercredi, faire quelques prières spéciales en l'honneur de S. Joseph, en présence de sa

au Directeur, Grondines, Co. de Portneuf, Province de Québec, Canada,) pour qu'il soit inscrit dans le registre de la Confrérie. Une carte-poste adressée aux zéloteurs, informera les intéressés de leur admission. (Prière aux zéloteurs de bien écrire les noms des associés et leur propre adresse, rue, no., etc, et d'envoyer au moins, \$1.00, à la fois, et non en timbres, surtout des Etats-Unis.)

Ils recevront une notice pour chaque famille qui s'agrègera à la confrérie, et pour chaque personne qui sera seule.

2o Payer, une fois pour toutes, une contribution d'au moins 10 centins par personne.

3. Tous peuvent devenir membres de cette confrérie, même les petits enfants, et aussi les absents, pourvu qu'ils y consentent, et aux mêmes conditions.

4o Les défunts pourront également être inscrits dans un registre de la confrérie, comme personnes spécialement recommandées aux prières des associés, pourvu qu'on paie pour eux la contribution, ci-dessus indiquée pour les vivants ; et, dès ce moment, ils auront part à tous les avantages de la confrérie.

5o Rien d'obligatoire, sous peine de péché, dans cette confrérie. Cependant on s'efforcera d'être fidèle à dire tous les jours un Pater et un Ave, en l'honneur de S. Joseph, avec l'invocation : "S. Joseph, priez pour nous," afin d'obtenir, pour tous les membres, les grâces spirituelles et temporelles, qui leur seront nécessaires, et surtout la grâce d'une bonne mort.

Après leur admission, les membres devront considérer S. Joseph

1o Comme leur MODÈLE ; donc, imiter ses vertus ;

2o Comme leur PROTECTEUR et leur AVOCAT ; donc, avoir confiance en lui, s'adresser à lui, et le prier en toute occasion, v. g. besoins spirituels et temporels, dangers, tentations, chagrins, maladies, etc ; pour leurs parents, leurs enfants, l'Eglise, le clergé, les pécheurs, etc.

3o Comme leur PÈRE : donc, l'aimer, écouter ses bonnes inspirations, l'honorer de leur mieux, et surtout par leur bonne conduite.

### IV. Avantages de la Confrérie

La "Confrérie de S. Joseph" est établie spécialement pour le bien des vivants, tandis que la "Confrérie des âmes du Purgatoire" l'a été surtout dans l'intérêt des défunts.

1o Chaque membre de la confrérie aura droit à une protection spéciale de la part de S. Joseph ; et il pourra espérer obtenir plus facilement les grâces spirituelles et temporelles qu'il demandera par son intercession, et surtout la grâce d'une bonne mort, puisque S. Joseph est regardé par l'Eglise comme le Protecteur de tous ses enfants, et invoqué comme le Patron de la bonne mort.

2o Comme associés à la Confrérie, les

accorder aux membres de la "Confrérie de S. Joseph" les indulgences suivantes :

1o Plénière, pour chaque membre, le jour de sa réception dans la Confrérie, aux conditions ordinaires de la confession, communion, visite de l'église paroissiale, avec prières, suivant les intentions du S. Père.

2o Plénière pour chaque membre, à l'article de la mort, à la condition de se confesser et de communier, si possible ; sinon, en s'excitant à la contrition, et en invoquant dévotement, de bouche, si possible, sinon, de cœur, le S. Nom de Jésus.

3o Plénière, pour chaque membre, les jours de la fête de S. Joseph, et de celle de son Patronage, aux conditions ordinaires.— Voir No 1.

4o Indulgence partielle de 60 jours, pour toute bonne œuvre recommandée par la Confrérie, ou en rapport avec son but.

5o Enfin, le S. Père a déclaré privilégié, pour toujours, l'autel de la "Confrérie de S. Joseph" dans l'église des Grondines, pour toute messe offerte sur cet autel, pour un membre défunt de la dite confrérie.

6o Son Eminence le Cardinal Taschereau a bien voulu accorder 100 jours d'indulgences, pour chaque récitation de la prière pour honorer les 7 douleurs et les 7 allégresses de S. Joseph.

### VI. Indulgences communiquées aux membres

De la confrérie de S. Joseph, par l'affiliation à l'Archiconfrérie de S. Joseph, à Beauvais.

#### INDULGENCES PLENIÈRES.

1o Jour de l'entrée dans la confrérie.

2o Aux fêtes de Noël, la Circoncision, l'Epiphanie, Pâques, l'Ascension, la Fête Dieu, principales fêtes de N. S. J. C.

3o Aux fêtes de la Purification, l'Annonciation, l'Assomption, la Nativité, l'Immaculée Conception.

4o Aux fêtes de S. Joseph, savoir :

Le 23 janvier, fêtes des Fiançailles de la Ste-Vierge et de S. Joseph ;

Le 19 mars, fête principale de S. Joseph ;

Le 3e dimanche après Pâques, fête du Patronage de S. Joseph.

5o A chacune des fêtes des apôtres, savoir :

Le 24 février, S. Mathias ; le 1er mai S. Philippe et S. Jacques ; le 29 juin, S. Pierre et S. Paul ; le 25 juillet, S. Jacques le majeur ; le 24 août, S. Barthélemy ; le 21 septembre, S. Mathieu ; le 28 octobre, S. Siméon et S. Jude ; le 30 novembre, S. André ; le 21 décembre, S. Jean.

6o A deux mercredis par mois, au choix des associés, et tous les mercredis du mois de mars ou de S. Joseph.

der la faveur, et la promesse fut tenue. Ce prêtre, en effet, a toujours continué à prêcher le mois de S. Joseph, depuis cette époque, et le succès a dépassé toutes ses espérances; car à peine un quart de siècle s'est-il écoulé, que la dévotion à S. Joseph s'est répandue presque partout dans notre Province; et, à présent, l'exercice du "mois de S. Joseph" est devenu presque aussi général que la pratique du mois de Marie!

QUE DIEU EN SOIT A JAMAIS LOUÉ, GLORIFIÉ ET REMERCIÉ!

Maintenant cette dévotion tendant à se répandre de plus en plus, il a semblé opportun de l'encourager et de la régulariser, en l'établissant en confrérie: et c'est ce que Son Eminence le cardinal Taschereau a bien voulu faire en érigeant canoniquement la "Confrérie de S. Joseph," dans la paroisse des Grondines, à la demande du curé du lieu, pour ses paroissiens et pour le public en général.

Nous sommes heureux de pouvoir ajouter qu'avec la permission de Son Eminence, la dite Confrérie vient d'être affiliée à l'Archiconfrérie de S. Joseph, à Beauvais, en France. Cette Archiconfrérie qui comptait déjà, en 1885, 900 confréries affiliées et plus de deux millions de membres, est enrichie de beaucoup d'indulgences plénières, spécialement aux fêtes de N. Seigneur, de la Ste. Vierge Marie et des apôtres, comme il sera expliqué, un détail, plus loin. Or, par cette affiliation les membres actuels de la "Confrérie de S. Joseph," comme ceux qui le deviendront plus tard, participeront à toutes les faveurs et indulgences de l'Archiconfrérie, ainsi qu'à celles dont cette dernière pourrait être gratifiée plus tard; et nous avons part aux mérites des membres de l'Archiconfrérie, comme ils ont part aux nôtres.

Pour l'avantage de nos paroissiens et du public en général, nous nous faisons un plaisir de donner ces quelques renseignements sur cette nouvelle Confrérie, et d'en faire connaître les statuts tels qu'approuvés par Son Eminence le Cardinal Taschereau.

### I. Nom et but de la Confrérie.

Cette confrérie s'appelle: "LA CONFRÉRIE DE SAINT JOSEPH."

Son but est 1o De glorifier Dieu, en faisant connaître, aimer, prier et honorer de plus en plus, son grand serviteur saint Joseph.

2o D'obtenir plus efficacement, pour les associés, la protection spirituelle et temporelle de ce grand saint, et surtout la grâce d'une bonne mort.

3o D'imiter S. Joseph par la pratique des vertus qu'il a pratiquées lui-même.

S. Joseph, chef de la Sainte Famille, et chargé de pourvoir à ses besoins, peut être proposé comme l'imitand, le chargé d'affaires et le protecteur des familles chrétiennes,

et en assistant aux offices de ce jour, en son honneur.

Pour mériter plus largement cette protection, il est recommandé de porter sur soi le scapulaire de S. Joseph, approuvé et béni par le Pape Léon XIII, le 13 février 1884, à la demande de Mgr Marpot, Evêque de S. Claude, par les paroles suivantes: "Oui, dit ce pape, je bénis et approuve avec grand plaisir le scapulaire de S. Joseph, Protecteur de l'Eglise universelle."

Après de si belles paroles il semble que chacun des membres de la "Confrérie de S. Joseph," doit se faire un plaisir de porter le scapulaire de S. Joseph, comme l'emblème de sa dévotion envers lui, et comme le signe particulier de la dévotion de ce grand saint. Il suffit de le coudre aux autres scapulaires qu'on porte, après qu'il a été béni, et il n'est pas nécessaire d'une réception spéciale. Cependant il n'est pas d'obligation de le porter.

3o. Chaque jour, et spécialement chaque mercredi, faire quelques prières spéciales en l'honneur de S. Joseph, en présence de sa statue, ou de son image, soit à la maison, soit à l'église, entendre la Ste Messe, communier, etc.; on pourrait, par exemple, réciter, ce jour-là, les prières pour honorer les 7 douleurs et les 7 allégresses de S. Joseph, qui sont enrichies d'indulgences.

4o. Avoir dans la maison, ou dans sa chambre, une image ou statue de S. Joseph, afin de se rappeler les vertus de ce grand saint et qu'on se proposera d'imiter, en se conservant en état de grâces, en remplissant avec zèle et courage ses devoirs d'état, et en prenant part aux bonnes œuvres; et pour y mieux réussir, on pourra répéter souvent la douce invocation; "S. Joseph, priez pour nous."

5o Propager partout, autant que possible, cette belle dévotion, et surtout dans la famille, par son exemple, et par ses paroles.

L'Eglise nous invite à nous adresser à S. Joseph par ces paroles qu'elle lui applique: "Allez à Joseph, et faites tout ce qu'il vous dira." (Genèse, 41-55). Heureux si nous suivons ce conseil que le Pape Léon XIII vient de donner publiquement dans sa belle Encyclique du 15 août 1889, où il invite tout le monde à s'adresser à ce grand saint, en faisant voir qu'il est dans l'intérêt de chacun de le faire. Le développement extraordinaire, de nos jours, de la dévotion à S. Joseph, semble prouver, en effet, que c'est par S. Joseph que Dieu veut sauver la société: et que c'est par ses mains, qu'il veut faire passer une grande partie des grâces qu'il nous destine. Entrons donc dans les vues de Dieu, et faisons de notre mieux pour faire connaître, aimer et prier le grand S. Joseph.

HONNEUR, AMOUR ET RECONNAISSANCE

A ST-JOSEPH

### III. Conditions d'admission

1o Envoyer son nom de baptême et de famille, bien écrit, (ainsi que son adresse),

besoins spirituels et temporels, dangers, tentations, chagrins, maladies, etc.; pour leurs parents, leurs enfants, l'Eglise, le clergé, les pécheurs, etc.

3o Comme leur PÈRE: donc, l'aimer, écouter ses bonnes inspirations, l'honorer de leur mieux, et surtout par leur bonne conduite.

### IV. Avantages de la Confrérie

La "Confrérie de S. Joseph" est établie spécialement pour le bien des vivants, tandis que la "Confrérie des âmes du Purgatoire" l'a été surtout dans l'intérêt des défunts.

1o Chaque membre de la confrérie aura droit à une protection spéciale de la part de S. Joseph; et il pourra espérer obtenir plus facilement les grâces spirituelles et temporelles qu'il demandera par son intercession, et surtout la grâce d'une bonne mort, puisque S. Joseph est regardé par l'Eglise comme le Protecteur de tous ses enfants, et invoqué comme le Patron de la bonne mort.

2o Comme associés à la Confrérie, les membres auront part aux bonnes œuvres de tous ceux qui en feront partie, pendant leur vie et après leur mort. Et, quel avantage d'avoir part aux mérites de tant de personnes pieuses qui en deviendront membres!

3o Les membres auront spécialement part à toutes les grand'messes, que la Confrérie fera chanter en l'honneur de St Joseph pendant le "mois de S. Joseph" et durant toute l'année.

4o La "Confrérie de S. Joseph," s'occupera aussi particulièrement de ses membres défunts. D'abord, elle fera chanter pour eux, un service solennel, pendant le mois de S. Joseph; ensuite, elle fera chanter d'autres services, à la même intention, dans le cours de l'année; le tout en proportion que les fonds de la société le permettront.

On s'estime heureux, et avec raison, quand on peut faire chanter, à sa propre intention, une grand'messe, en l'honneur de S. Joseph, pour l'honorer, le remercier, ou pour obtenir quelque faveur; combien plus le serons-nous, en participant aux mérites de tous ces offices, qui seront chantés pour nous, comme si nous les avions fait chanter nous-mêmes avec notre argent!

5o En devenant membres de cette confrérie, nous entrerons dans les vues de Dieu, qui veut que le digne Père adoptif de Jésus soit spécialement honoré de nos jours, comme nous l'indique le Pape Léon XIII, dans son Encyclique, ci-dessus citée, où il recommande à tous les fidèles d'honorer et de prier particulièrement S. Joseph pour le bien de l'Eglise; et où il recommande de faire pieusement le mois de prières, qui lui est consacré. Aussi, a-t-il approuvé, avec plaisir, la "Confrérie de S. Joseph," en lui accordant les faveurs spirituelles suivantes.

### V. Indulgences accordées à la Confrérie.

Dans une audience, en date du 10 février 1889, le S. Père, Léon XIII, a bien voulu

2o Aux fêtes de Noël, la Circoncision, l'Epiphanie, Pâques, l'Ascension, la Fête Dieu, principales fêtes de N. S. J. C.

3o Aux fêtes de la Purification, l'Annonciation, l'Assomption, la Nativité, l'Immaculée Conception.

4o Aux fêtes de S. Joseph, savoir:

Le 23 janvier, fêtes des Fiançailles de la Ste-Vierge et de S. Joseph;

Le 19 mars, fête principale de S. Joseph.

Le 3e dimanche après Pâques, fête du Patronage de S. Joseph.

5o A chacune des fêtes des apôtres, savoir:

Le 24 février, S. Mathias; le 1er mai S. Philippe et S. Jacques; le 29 juin, S. Pierre et S. Paul; le 25 juillet, S. Jacques le majeur; le 24 août, S. Barthélemy; le 21 septembre, S. Mathieu; le 28 octobre, S. Siméon et S. Jude; le 30 novembre, S. André; le 21 décembre, S. Jean.

6o A deux mercredis par mois, au choix des associés, et tous les mercredis du mois de mars ou de S. Joseph.

7o Le 14 juillet, anniversaire du couronnement de la statue de Joseph, ou le dimanche qui précède, ou celui qui suit, à la condition de visiter l'église ou la chapelle de la confrérie affiliée.

8o A l'article de la mort aux conditions ordinaires.

### INDULGENCES PARTIELLES.

1o Indulgence de 7 ans et 7 quarantaines à chacune des fêtes secondaires, de N. Seigneur et de la Ste-Vierge Marie.

2o Indulgence de 60 jours pour chaque œuvre de piété ou de charité que nous ferons.

3o Indulgence de 60 jours pour la récitation de 5 Pater et Ave pour les associés défunts.

N. B.—Toutes ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire.

Par cette affiliation de notre confrérie à l'archiconfrérie de S. Joseph, à Beauvais les associés ont part à tous les mérites et bonnes œuvres des religieux Barnabites et Passionnistes.

J. S. MARTEL, Ptre, curé,  
Directeur.

Vu et approuvé le 24 décembre 1890

E. A. Card. TASCHEREAU,  
Arch. de Québec.

Fête du Patronage de S. Joseph.

Grondines, 23 janvier 1891.

P. S.—MM. les rédacteurs des journaux catholiques du Canada et des Etats-Unis sont priés de reproduire cet article, dans l'intérêt des âmes du Purgatoire et des associés; et ceux qui enverront le No de leur journal au Directeur, seront inscrits parmi les Bien-faiteurs de la Confrérie.

J. S. M. Ptre.

## CIGARE C. M. B. A.

Ce cigare a fait les délices des délégués de la convention du Grand Conseil de la C. M. B. A., tenue à Montréal, en septembre dernier. Les membres de la succursale 29, d'Ottawa, ont su l'apprécier lorsque M. le chevalier Campeau, délégué suprême, leur en a présenté des spécimens.

Bien que manufacturé au Canada, ce cigare ne contient que du PUR TABAC DE LA HAVANE. De tous les cigares à 5 cts, le cigare C. M. B. A. est assurément le meilleur.

Membres de la C. M. B. A., ce cigare vous est présenté par l'un des vôtres, par un frère; veuillez donc lui faire un accueil FRATERNEL.

FRÈRES, veuillez bien choisir dans votre localité une maison de commerce recommandable qui se charge de la vente du cigare C. M. B. A., et faire connaître le nom de cette maison à la succursale No. 101, Trois-Rivières, ainsi qu'à moi-même.

**EDOUARD MAILHIOT**

Membre de la succursale No. 101.

13 déc., 6 m.

## FRANK PENNEE 119 RUE ST-PIERRE

Agent et Inspecteur,  
pour Québec et le District de  
Québec, de la  
Canada Life Assurance Company

ET DE LA

Manufacturers' Accident Insurance Co  
5 juillet 1890 1 an.

## C. M. B. A.



Succursale 101, C. M. B. A.  
TROIS-RIVIERES, P. Q.

Les assemblées ont lieu, le premier et le troisième vendredi de chaque mois, dans la salle St-Joseph, à l'Hôtel-de-Ville, à 8 heures du soir.

Les officiers sont :

Aviseur spirituel :—Révd Messire F.-X. Cloutier.

Président :—Charles-Dupont Hébert.

1er Vice-Président :—J. A. Lantier.

2e Vice-Président :—Philippe E. Paneton.

Secrétaire-Archiviste :—John O. Désilets.

Asst. - Sec. - Archiviste :—L. Ernest Trothier.

## FUMEZ LE CIGARE C. M. B. A.

Notre imprimerie est maintenant installée au complet au poste occupé autrefois par MM. Ménard & Turcotte, No 59 rue St-Joseph, vis-à-vis le bureau de poste de St-Roch de Québec.

L'on peut y faire exécuter tout genre quelconque d'impressions : livres, brochures, circulaires, factums, en-têtes de comptes, cartes d'affaires et de visites, blancs de pièces pour avocats et pour notaires, memorandums, etc., etc., etc.

Directeur-propriétaire :—  
M. Philippe Masson, No. 59 rue St-Joseph, à St-Roch de Québec.

## NEW - YORK LIFE

Cie. d'Assurance sur la Vie

Capitaux placés — \$105,000,000.00

Actif en Canada — \$ 2,011,235.93

Revenu total . . . . . \$ 29,163,266.24

## LE "SUN"

Compagnie d'Assurance sur la Vie,  
du Canada

BUREAU PRINCIPAL

164 Rue St Jacques, Montréal.

**M. LOUIS TESSIER,**

GÉRANT A QUÉBEC.

67 RUE ST-PIERRE, QUÉBEC.

Le "SUN" est la seule Compagnie qui émet des polices absolument **sans conditions**. Elle paie les réclamations promptement **sans attendre 60 ou 90 jours**.

Aucune personne ne doit s'assurer à une Compagnie qui émet une police remplie de conditions et restrictions.

Toute personne doit lire sa police attentivement avant de l'accepter et de payer la prime, car dans quelques cas **déception est pratiquée**.

Assurez-vous au "SUN," car cette Compagnie vous émanera une police dans laquelle **il n'y aura aucune restriction vexatoire** en cas de SUICIDE, EMEUTE, GUERRE, DUEL, FELONIE, VOYAGE, CHANGEMENT D'OCCUPATION ET TRANSPORT DE POLICE, comme il s'en trouve dans les polices des autres Compagnies.

Le "SUN" a réalisé par ses Prêts et Placements depuis trois ans un intérêt d'une moyenne de **sept pour cent (7%)** étant le **taux le plus élevé** acquis par les Compagnies d'Assurance sur la Vie faisant affaires au Canada.

**ROBERTSON MACAULAY, Ecr.**

Président et Directeur-Gérant

12 juillet 1890

## LOTION PERSIENNE



## PHOTOGRAPHIES

AVANTAGES EXCEPTIONNELS

Offerts au public de la ville et de la campagne.

C'est avec un grand plaisir que nous annonçons à nos lecteurs et au public en général que M. Georges-Arthur GAUTHIER dit LAROUCHE, Professeur, chez les Frères de la Doctrine Chrétienne à Saint-Roch, s'étant muni de bons instruments photographiques, s'occupera plus que jamais de photographie comme amateur, promettant de donner pleine et entière satisfaction à tout le monde. Il recevra avec plaisir toutes les commandes qu'on voudra bien lui donner d'ici au temps des vacances au

## No 100 RUE DU PONT,

entre 11½ heures A. M. à 12½ heures P. M. et depuis 7½ heures P. M., M. GAUTHIER dit LAROUCHE, pendant les mois de Juillet et d'Août, travaillera dans les campagnes avec bonnes conditions.

## HOTEL ST - LOUIS

(CI-DEVANT OCCUPÉ PAR M. JOSEPH RIENDEAU)

64 RUE ST-GABRIEL 64

## MONTREAL

Cet hôtel vient d'être ouvert par MM. JOHN JOHNSON & Cie, déjà si avantageusement connus. M. J. Johnson a fait précédemment sa marque à Ottawa, où il a tenu un hôtel qui figurait au premier rang parmi les établissements de ce genre.

La table est des mieux servies. Primeurs de toutes les saisons.

Chambres spacieuses, magnifiquement meublées à neuf, et dans lesquelles les voyageurs et les touristes jouissent de tout le confort désirable.

Le personnel est au grand complet et se distingue par une attention et une politesse tout à fait remarquables.

Vins,  
Liqueurs,  
Cigares,  
Etc., Etc., Etc.,  
Tous de premier choix

PLACE DES PLUS CENTRALES



**Succursale 101, C. M. B. A.**  
**TROIS-RIVIERES, P. Q.**

Les assemblées ont lieu, le premier et le troisième vendredi de chaque mois, dans la salle St-Joseph, à l'Hôtel-de-Ville, à 8 heures du soir.

Les officiers sont :

Aviseur spirituel :—Révérend Messire F.-X. Cloutier.

Président :—Charles-Dupont Hébert.

1er Vice-Président :—J. A. Lantier.

2e Vice-Président :—Philippe E. Paneton.

Secrétaire-Archiviste :—John O. Désilets.

Asst. - Sec. - Archiviste :—L. Ernest Trottier.

Secrétaire-Financier :—Napoléon Dagneau.

Trésorier :—G. Oscar Bailey.

Commissaire-Ordonnateur :—George Leprohon.

Sentinelle :—Louis Dussault.

Chancelier *pro tempore* :—Eusèbe Morrissette.

Syndics :—Eusèbe Morrissette, J. A. Sauvageau, A. D. Bondy, Adélar M. Gauthier et Téléphore Lymburner.

**HOTEL RIENDEAU,**

CI-DEVANT

*Hôtel St-Nicolas*

**58-60 Place Jacq-Cartier,**  
**MONTREAL**

Situation des plus centrales.  
Chambres spacieuses, meublées à neuf. Menus variés et excellents.  
Primeurs de toutes les saisons.  
Vins, Liqueurs et Cigares de premier choix.

Telephone—Bell 1608. Federal, 738

**JOS. RIENDEAU, Prop**

5 juillet 1890—1a

Directeur-propriétaire :—  
M. Philippe Masson, No.  
59 rue St-Joseph, à St-  
Roch de Québec.

**NEW - YORK  
LIFE**

**Cie. d'Assurance sur la Vie**

Capitaux placés — \$105,000,000.00

Actif en Canada — \$ 2,011,235.93

Revenu total . . . . . \$ 29,163,266.24

Payé aux porteurs de poli-  
ces et à leurs ayants-  
droit . . . . . 129,344,058.87

Nouvelles Assurances

souscrites . . . . . \$51,119,088.00

Assurances en vigueur . . 495,601,970.00

MICHAUD, HUDON & DALY,

Agents généraux pour le département  
français.

BUREAU PRINCIPAL :

Bâtisse "NEW YORK LIFE,"

MONTREAL

DAVID BURKE,

Directeur général pour le Canada.

N. B.—Des personnes de tact et d'énergie peuvent se créer position lucrative, comme agents, en s'adressant à MM MICHAUD, HUDON & DALY.

5 juillet 1890—1a

**EXCELLENTE  
LUNETTES D'APPROCHE**

*Utilisables pour l'Astronomie*

Fort grossissement.—Complètes avec pied

**PRIX INOUI : 40 Fr. plus le  
port de 4 kilogrammes**

S'adresser au *Journal du Ciel*, Cour de Rohan

PARIS

**FUMEZ LE CIGARE**

**C. M. B. A.**

Placements depuis trois ans un intérêt d'une moyenne de sept pour cent (7 %) étant le taux le plus élevé acquis par les Compagnies d'Assurance sur la Vie faisant affaires au Canada.

**ROBERTSON MACAULAY, Ecr.**

*Président et Directeur-Gérant*

12 juillet 1890

**LOTION PERSIENNE**



TRADE-MARK

Pour blanchir le teint, lui rendre ou conserver sa couleur de rose, faire disparaître les rousseurs, le maquillage et autres taches de la peau.

La LOTION PERSIENNE est une préparation sérieuse, unique en son genre. C'est un véritable REMÈDE pour la peau. Ce n'est pas une poudre blanche, délayée dans de l'eau ou de l'essence. La Lotion Persienne, au contraire, est une préparation médicamenteuse, transparente et limpide comme de l'eau.

Lorsque la peau est bruniée par le soleil, la Lotion Persienne lui rend promptement sa fraîcheur et son teint rose, en ajoutant une cuillerée tous les matins à l'eau pour se laver.

La Lotion Persienne se vend dans toutes les bonnes pharmacies de la Puissance, en bouteilles de 50 cents. Méfiez-vous des contrefaçons.

**S. LACHANCE, PROPRIÉTAIRE,**  
1538 & 1540 Rue Ste-Catherine, Montreal.

**LA  
NEW YORK**

ACTIF total au Canada, \$ 2,011,235.93

Y compris le dépôt au gouvernement, de . . . . 1,064,681.45

Montant d'assurances en force au Canada . . . . 14,320,863.00

BONS AGENTS demandés pour la cité et le district de Québec.

S'adresser au soussigné :

**DAVID SMITH,**

Agent général,

Rue St-Pierre, Québec

5 juillet 1890. 1a

Cet hôtel vient d'être ouvert par MM. JOHN JOHNSON & Cie, déjà si avantageusement connus. M. J. Johnson a fait précédemment sa marque à Ottawa, où il a tenu un hôtel qui figurait au premier rang parmi les établissements de ce genre.

La table est des mieux servies. Primeurs de toutes les saisons.

Chambres spacieuses, magnifiquement meublées à neuf, et dans lesquelles les voyageurs et les touristes jouissent de tout le confort désirable.

Le personnel est au grand complet et se distingue par une attention et une politesse tout à fait remarquables.

Vins,  
Liqueurs,  
Cigares,  
Etc., Etc., Etc.,  
Tous de premier choix

PLACE DES PLUS CENTRALES

**J. JOHNSON & CIE,**

64, Rue Saint-Gabriel, Montréal.

6 sept.—1 a.

CIGARES ET BOISSONS DE PREMIER CHOIX REPAS A TOUTE HEURE

**HOTEL HOTEL HOTEL HOTEL HOTEL**

— DU —

**CLUB DE CHASSE ET DE PECHE**

— DU —

**CHENAL DE MOINE**

64, Place Jacques-Cartier, Félix LATRAVERSE  
Montréal. Propriétaire.

A deux pas du débarcadère des bateaux à vapeur.

Montréal, 5 juillet 1a

**ASSURANCE  
ROYALE CANADIENNE**

FEU ET MARINE

**THOMAS ROY, Gérant**

*Branche de Québec, Bureau :*

**119 RUE ST-PIERRE**

BASSE-VILLE, QUEBEC.

5 juillet 1890—1a



# LA LOTERIE DE LA PROVINCE DE QUEBEC AUTORISÉE PAR LA LÉGISLATURE

## TIRAGE BI-MENSUELS EN 1891.

Nous avons l'honneur d'annoncer à nos clients qu'après le tirage du **13 MAI PROCHAIN**, deux Tirages auront lieu chaque mois, à commencer le **3 JUIN**, savoir :

3 et 17 Juin	7 et 21 Octobre
1 " 15 Juillet	4 " 18 Novembre
5 " 19 Août	2 " 16 Décembre
2 " 16 Septembre	

Le Gérant,

S. E. LEFEBVRE.

Montréal, 16 avril 1891.

Bureaux : 81 Rue Saint-Jacques, Montréal, Canada.

VICTOR MARIER, AGENT  
139, Rue d'Aiguillon, Québec.

# DON BOSCO

: 000 :

DON BOSCO, mort le 31 janvier 1888, c'est-à-dire il y a trois ans seulement, a été l'une des plus grandes merveilles de notre temps. Notre-Dame Auxiliatrice, dont il fut toute sa vie le dévot serviteur, en fit l'instrument tout spécial de son maternel amour pour les hommes, surtout pour les plus pauvres et les plus déshérités, et Celle qui nous adopta pour ses enfants au pied de la Croix de son Divin Fils mourant pour nous, se montra toujours attentive aux prières de Don Bosco et accomplit d'innombrables prodiges de miséricorde en faveur des âmes que son distingué serviteur lui recommandait.

Grand nombre de ces prodiges, encore tout récents, sont racontés dans la vie de

## DON BOSCO

par le Docteur D'Espiney, ouvrage approuvé par les Salésiens dont le vénéré Jean Bosco fut le fondateur et le père. Les récits que ce livre renferme sont donc parfaitement authentiques, et méritent une confiance absolue. On y lit conversions extraordinaires,

ESSAYEZ LE CIGARE

C. M. B. A.

## NOTES DIVERSES

S. G. Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, a convoqué le synode diocésain pour le mois d'août prochain. Les sessions préliminaires qui dureront deux jours se tiendront à l'Université, et le 6, fête de la Transfiguration de Notre-Seigneur, aura lieu à la Basilique la séance solennelle pour la promulgation des décrets.

Le R. P. Lacombe écrit que dans le cours de l'été, de grandes fêtes vont avoir lieu, à Kamloop dans les Montagnes Rocheuses, pour les sauvages catholiques de la Colombie Britannique. Ces fêtes seront sous le patronage de l'évêque de New-Westminster, et attireront sans doute un grand nombre de visiteurs.

Nous sommes heureux d'apprendre que Mgr Gravel, évêque de Nicolet, est assez rétabli pour entreprendre de faire cette année comme de coutume sa visite pastorale : Sa Grandeur ira dans le comté d'Arthabaska ; Elle sera précédée de M. Saint-Germain et accompagnée du R. P. Gladu, O. M. I., et du Rév. M. Roy, chapelain des sœurs de l'Assomption.

Le R. P. Michaud, C. S. V., architecte de la cathédrale de Montréal, est de retour d'un long voyage, au cours duquel il a visité la Colombie Anglaise et le territoire de Washington. Il parle avec beaucoup d'éloges de la position des catholiques et de la beauté des édifices religieux dans ce pays, particulièrement dans les villes de New-Westminster, Victoria, Vancouver, Olympia, Portland et Seattle.

Dans une lettre en date du 24 mars, Mgr Bégin, évêque de Chicoutimi, fait part d'une audience qu'il avait reçue la veille de Notre Saint Père le Pape. " Cette audience a été longue," dit-il, " et la plus bienveillante possible. La santé du Pape est excellente; il est gai, alerte, animé, et m'a paru rajeuni. Je l'avais vu le jour de la St-Joseph dans la salle du trône; il m'avait adressé la parole durant quelques instants, il semblait fatigué et vieilli. Mais hier, c'était une véritable métamorphose qui s'était opérée dans sa physionomie et dans sa conversation; il

a été complimenté par un rhétoricien, et qui a répondu par une touchante et très belle allocution. Les élèves n'oublieront jamais les trois conseils qui leur ont été donnés par un maître de la parole et un ami si expérimenté de la jeunesse. La devise du Rondeau, disait le R. Père, a toujours été celle-ci : *Foi, loyauté, travail*. Et il a admirablement commenté cette devise.

Le R. Père a bien voulu accepter de dîner dans le réfectoire de la grande division, où il trouvait facilement sa place d'autrefois. Il a visité ensuite les vastes cours de récréation, contemplant avec la plus vive satisfaction les jeux de ceux qu'il avait daigné nommer ses " chers camarades." Ceux-ci se souviendront de leur illustre condisciple ainsi que des grandes leçons de sa parole et de son exemple.

M. l'abbé John Quinan, ancien curé, est décédé à Main-à-Dieu, le 26 mars, à l'âge de 80 ans et quatre mois. Il appartenait à la Congrégation du Petit Séminaire de Québec, depuis le 15 février 1835.

On ne connaît aucune relique du corps de saint Joseph, A Rome, dans l'église de St-Pierre, on montre un morceau de sa ceinture et de son manteau; à l'église Sainte-Anastasie, sa chlamyde; au Mans, dans l'église de la Couture, un fragment de son vêtement. A l'église de Joinville, diocèse de Langres, on conserve une ceinture que l'on dit être de saint Joseph, qui fut rapportée de Palestine par le sire de Joinville, l'historien de saint Louis. Elle consiste en un tissu plat, de fil ou d'écorce, assez gros et de couleur grisâtre. La longueur est de 1 mètre et varie en largeur de 30 à 45 millimètres. Aux extrémités est attaché un fermoir en os ou en nacre jauni par le temps. Cette relique est enfermée dans un étui ou fourreau en drap d'argent doublé de soie et garni d'une dentelle d'argent.

D'après divers journaux allemands, le bruit court à Trèves que la sainte Tunique serait prochainement exposée à la vénération des fidèles. On sait que l'Exposition de cette relique ne se fait que dans les plus grandes circonstances; la dernière *montrance* a eu lieu en 1844; elle avait attiré plus de 200,000 pèlerins, venus de tous les points de l'Europe.

UN ÉLÈVE EN DROIT MODÈLE.—Au mois de septembre dernier, un jeune provincial vient s'installer à Paris pour y faire son

# DON BOSCO

— : 000 : —

DON BOSCO, mort le 31 janvier 1888, c'est-à-dire il y a trois ans seulement, a été l'une des plus grandes merveilles de notre temps. Notre-Dame Auxiliatrice, dont il fut toute sa vie le dévot serviteur, en fit l'instrument tout spécial de son maternel amour pour les hommes, surtout pour les plus pauvres et les plus déshérités, et Celle qui nous adopta pour ses enfants au pied de la Croix de son Divin Fils mourant pour nous, se montra toujours attentive aux prières de Don Bosco et accomplit d'innombrables prodiges de miséricorde en faveur des âmes que son distingué serviteur lui recommandait.

Grand nombre de ces prodiges, encore tout récents, sont racontés dans la vie de

## DON BOSCO

par le Docteur D'Espiney, ouvrage approuvé par les Salésiens dont le vénéré Jean Bosco fut le fondateur et le père. Les récits que ce livre renferme sont donc parfaitement authentiques, et méritent une confiance absolue. On y lit conversions extraordinaires, guérisons inespérées, secours providentiels multipliés sous toute les formes, multiplication des pains et des hosties ; on y voit un moribond sortir subitement du lit qu'il gardait depuis trois ans pour aller à la banque et en rapporter à Don Bosco une somme considérable qui était requise pour payer les ouvriers construisant l'église de Notre-Dame Auxiliatrice à Turin. Et puis, en outre, les récits de vocations révélées et de mille autres merveilles de grâces sont semés à profusion, avec mention de l'année, du lieu et des personnes ! Et tout cela est arrivé de nos jours ! Non, la Vierge, mère de Dieu, n'est pas moins puissante ni moins bonne aujourd'hui, qu'au jour des noces de Cana, où, à sa voix, le divin Jésus transformait l'eau en vin exquis.

## LA VIE DE DON BOSCO,

par le Docteur d'Espiney, a déjà été publiée à des milliers et des milliers d'exemplaires, mais cet ouvrage prend un regain d'actualité toute nouvelle, maintenant qu'il s'agit déjà de la cause de béatification de Don Bosco, mort seulement depuis un peu plus de trois ans. Aussi une **édition nouvelle**, revue minutieusement et AUGMENTÉE de plusieurs traits intéressants, est actuellement sous presse, et L'IMPATIENCE avec laquelle elle est attendue fait penser qu'elle sera presque aussi vite épuisée que parue. Nous engageons donc nos lecteurs, qui la désirent, à adresser DÈS MAINTENANT, et sans tarder, leurs demandes.

Nous nous chargerons d'adresser immédiatement à l'Oratoire Salésien de Turin, la commande de toute personne qui nous fera parvenir par MANDAT POSTAL la somme de

\$ 0.90	pour	Une Copie
4.80	“	Six Copies
9.00	“	Douze Copies

☞ Cette édition se vend au profit des ORPHELINS de Don Bosco.

## P. MASSON,

Éditeur-Propriétaire de L'ASSOCIATION.

59 Rue St-Joseph, St-Roch, QUÉBEC.

un long voyage, au cours duquel il a visité la Colombie Anglaise et le territoire de Washington. Il parle avec beaucoup d'éloges de la position des catholiques et de la beauté des édifices religieux dans ce pays, particulièrement dans les villes de New-Westminster, Victoria, Vancouver, Olympia Portland et Seattle.

Dans une lettre en date du 24 mars, Mgr Bégin, évêque de Chicoutimi, fait part d'une audience qu'il avait reçue la veille de Notre Saint Père le Pape. “ Cette audience a été longue, ” dit-il, “ et la plus bienveillante possible. La santé du Pape est excellente ; il est gai, alerte, animé, et m'a paru rajeuni. Je l'avais vu le jour de la St-Joseph dans la salle du trône ; il m'avait adressé la parole durant quelques instants, il semblait fatigué et vieilli. Mais hier, c'était une véritable métamorphose qui s'était opérée dans sa physionomie et dans sa conversation ; j'ai été ravi de le retrouver le même qu'en 1884, lors de mon dernier voyage. ”

LA MESSE D'ACCORD.—Un curieux exemple de mœurs en Bretagne :

Les Bas-Bretons ont horreur des procès. Ils ont appris de leurs ancêtres à avoir une grande confiance en Dieu. Lors donc que deux paysans ont un procès ensemble, ils préfèrent le soumettre au curé du lieu plutôt qu'à un magistrat étranger. On s'en va à l'église, on demande une messe d'accord.

Le terme est assez touchant. Les deux parties se confessent d'abord, puis se présentent devant l'autel. Après une prière, le prêtre s'interrompt ; on passe derrière l'église sur une petite esplanade qui domine le cimetière, et là, chacun plaide sa cause.

Le curé rend son arrêt : on rentre à l'église entendre la messe ; les deux adversaires s'approchent de la sainte table et communient. Tout est dit.

LE PÈRE DIDON AU PETIT SÉMINAIRE DU RONDEAU.—Le R. P. Didon a fait toutes ses classes au Rondeau, depuis la Huitième jusqu'à la Rhétorique, après laquelle il est entré, en 1856, au Noviciat des Dominicains de Flavigny. Le célèbre Religieux a bien voulu faire au Petit Séminaire l'honneur d'une longue visite.

M. Debut, doyen du Chapitre, qui était supérieur au temps où le P. Didon était élève, plusieurs anciens maîtres et quelques condisciples du R. Père l'accompagnaient. La Communauté a reçu dans la grande salle de réunion l'ancien Élève du Rondeau qui

une consiste en un tissu plat, de fil ou d'écorce, assez gros et de couleur grisâtre. La longueur est de 1 mètre et varie en largeur de 30 à 45 millimètres. Aux extrémités est attaché un fermoir en os ou en nacre jauni par le temps. Cette relique est enfermée dans un étui ou fourreau en drap d'argent doublé de soie et garni d'une dentelle d'argent.

D'après divers journaux allemands, le bruit court à Trèves que la sainte Tunique serait prochainement exposée à la vénération des fidèles. On sait que l'Exposition de cette relique ne se fait que dans les plus grandes circonstances ; la dernière montrance a eu lieu en 1844 ; elle avait attiré plus de 200,000 pèlerins, venus de tous les points de l'Europe.

UN ÉLÈVE EN DROIT MODÈLE.—Au mois de septembre dernier, un jeune provincial vient s'installer à Paris pour y faire son droit. Au jour de l'an, le père du futur Cujas fait le voyage de la capitale, pour voir comment se comporte son héritier.

Tous deux visitent Paris, lorsqu'ils s'arrêtent devant un monument.

“ Quel est cet édifice ? demanda le père.

—Ma foi ! je n'en sais rien, répond le jeune étudiant, je ne viens jamais de ce côté... mais demandons. ”

On interpelle un passant :—“ Ça, messieurs, c'est l'école de droit ! ”—Tableau.

PETITE CHRONIQUE.—Pendant les 13 années de son pontificat, Léon XIII a érigé : 1 patriarcat, 22 archevêchés, 65 évêchés 43 vicariats, une délégation apostolique, 16 préfectures ; et sur les 62 cardinaux que compte actuellement le Sacré Collège, il en a créé 47.

Les abonnés qui doivent changer de domicile au premier de mai, sont priés de nous donner leur nouvelle adresse.

Le R. P. Carbray, natif de Québec, a été ordonné prêtre le 4 du mois courant, par le cardinal Gibbons.

LOURDES.—Nous lisons dans le *Journal de Lourdes* :

Une grande joie depuis longtemps attendue nous a été apportée cette semaine, et nous avons hâte de la faire partager à nos lecteurs. Les premiers exemplaires de l'office propre de Notre-Dame de Lourdes nous étaient adressés du Vatican même par un des amis les plus dévoués de notre pèlerinage. Le titre est :

Die 11 februarii

IN FESTO APPARITIONIS B. M. V.  
IMMACULATAE

Une étude spéciale de cet office sera faite, plus tard. Qu'il nous suffise pour le moment de signaler les trois hymnes propres de Matines, de Laudes et des secondes vêpres, les deux premières célébrant le mystère de l'Immaculée Conception, et la troisième le fait même de Lourds, ainsi que les leçons du second nocturne où se trouve condensée l'histoire des diverses apparitions, du développement des pèlerinages, et des divers actes épiscopaux et pontificaux qui ont approuvé cette dévotion et qui sont couronnés par la concession de l'office.

La messe et l'office propres de l'Apparition de la Vierge Immaculée, concédés pour la province ecclésiastique d'Auch, peuvent aussi être librement adoptés par tous les diocèses du monde catholique.

**C. M. B. A.**

Il nous fait toujours plaisir de constater les progrès de cette belle et secourable société. Une succursale nouvelle, portant le No. 158, vient de s'organiser à St-Vincent de Paul, Province de Québec. L'installation officielle en a été faite par l'actif et dévoué député de district M. A.-H. Spedding, assisté des frères G.-B. Lamarche, de la succursale No. 140, et J. D. Fitzgibbon de la succursale No. 26. Voici la liste des officiers :

Directeur spirituel, A. H. Couture, Ptre, curé de la Paroisse ; Président, G. B. Lamarche ; 1er vice Prés., Ed. Kenny ; 2e vice Prés., C. Bastien ; Sec.-Archiviste, J. T. Dorais ; Assist.-Secrét.-Archiviste F. X. Crevier ; Sect.-Financier, C. Bisson ; Trésorier, J. B. Lefavre ; Commissaire Ordonnateur, U. Bisson ; Sentinelle, M. Plouff ; Syndics, N. Charbonneau, J. D. Fitzgibbon, G. Bertrand, J. B. Gauthier, Ed. Kenny.

**S'IL VOUS PLAÏT !**

Un petit mot, lecteurs, pour appeler votre attention sur l'avis d'un

**LA LOTERIE DE LA PROVINCE DE QUEBEC**  
**AUTORISÉE PAR LA LÉGISLATURE**

**TIRAGE BI-MENSUELS EN 1891.**

Nous avons l'honneur d'annoncer à nos clients qu'après le tirage du **13 MAI PROCHAIN**, deux Tirages auront lieu **chaque mois**, à commencer le **3 JUIN**, savoir :

**3 et 17 Juin****1 " 15 Juillet****5 " 19 Août****2 " 16 Septembre****7 et 21 Octobre****4 " 18 Novembre****2 " 16 Décembre**

Le Gérant,

S. E. LEFEBVRE.

Montréal, 16 avril 1891.

Bureaux : 81 Rue Saint-Jacques, Montréal, Canada.

VICTOR MARIER, AGENT

139, Rue d'Aiguillon, Québec.

**DON BOSCO**

— : 000 : —

DON BOSCO, mort le 31 janvier 1888, c'est-à-dire il y a trois ans seulement, a été l'une des plus grandes merveilles de notre temps. Notre-Dame Auxiliatrice, dont il fut toute sa vie le dévot serviteur, en fit l'instrument tout spécial de son maternel amour pour les hommes, surtout pour les plus pauvres et les plus déshérités, et Celle qui nous adopta pour ses enfants au pied de la Croix de son Divin Fils mourant pour nous, se montra toujours attentive aux prières de Don Bosco et accomplit d'innombrables prodiges de miséricorde en faveur des âmes que son distingué serviteur lui recommandait. Grand nombre de ces prodiges, encore tout récents, sont racontés dans la vie de

**DON BOSCO**

par le Docteur D'Espiney, ouvrage approuvé par les Salésiens dont le vénéré Jean Bosco fut le fondateur et le père. Les récits que ce livre renferme sont donc parfaitement authentiques, et méritent une confiance absolue. On y lit conversions extraordinaires, guérisons inespérées, secours providentiels multipliés sous toute les formes, multiplication des pains et des hosties ; on y voit un moribond sortir subitement du lit où il se trouvait

**CIGARE C. M. B. A.**

Ce cigare a fait les délices des délégués de la convention du Grand Conseil de la C. M. B. A., tenue à Montréal, en septembre dernier. Les membres de la succursale 29, d'Ottawa, ont su l'apprécier lorsque M. le chevalier Campeau, délégué suprême, leur en a présenté des spécimens.

Bien que manufacturé au Canada, ce cigare ne contient que du PUR TABAC DE LA HAVANE. De tous les cigares à 5 cts, le cigare C. M. B. A. est assurément le meilleur.

Membres de la C. M. B. A., ce cigare vous est présenté par l'un des vôtres, par un frère ; veuillez donc lui faire un accueil FRATERNEL.

FRÈRES, veuillez bien choisir dans votre localité une maison de commerce recommandable qui se charge de la vente du cigare C. M. B. A., et faire connaître le nom de cette maison à la succursale No. 101, Trois-Rivières, ainsi qu'à moi-même.

**EDOUARD MAILHIOT**

13 déc., 6 m.

Membre de la succursale No. 101.

**FRANK PENNEE****119 RUE ST-PIERRE**

Agent et Inspecteur,

pour Québec et le District de

Québec, de la

**Canada Life Assurance Company**

ET DE LA

**Manufacturers' Accident Insurance Co**

5 juillet 1890 1 an.

**C. M. B. A.****Succursale 101, C. M. B. A.****TROIS-RIVIERES, P. Q.**

Les assemblées ont lieu, le premier et le troisième vendredi de chaque mois, dans la salle St-Joseph, à l'Hôtel-de-Ville, à 8 heures du soir.

Les officiers sont :

Aviseur spirituel :—Révd Messire F.-X. Cloutier.

Président :—Charles-Dupont Hébert.

1er Vice-Président :—J. A. Lantier.

2e Vice-Président :—Philippe E. Pan-  
neton.

Secrétaire-Archiviste :—John O. De-  
silets.

vient de s'organiser à Ste-Vincence de Paul, Province de Québec. L'installation officielle en a été faite par l'actif et dévoué député de district M. A.-H. Spedding, assisté des frères G.-B. Lamarche, de la succursale No. 140, et J. D. Fitzgibbon de la succursale No. 26. Voici la liste des officiers :

Directeur spirituel, A. H. Couture, Ptre, curé de la Paroisse ; Président, G. B. Lamarche ; 1er vice Prés., Ed. Kenny ; 2e vice Prés., C. Bastien ; Sec.-Archiviste, J. T. Dorais ; Assist.-Secrét.-Archiviste F. X. Crevier ; Sect.-Financier, C. Bisson ; Trésorier, J. B. Lefavre ; Commissaire Ordonnateur, U. Bisson ; Sentinelle, M. Plouff ; Syndics, N. Charbonneau, J. D. Fitzgibbon, G. Bertrand, J. B. Gauthier, Ed. Kenny.

## S'IL VOUS PLAÎT !

Un petit mot, lecteurs, pour appeler votre attention sur l'avis d'un jeune artiste de talent et d'avenir. S'il vous plaît, lisez "PHOTOGRAPHIES" dans la colonne de nos annonces.

Les abonnés qui ont changé de domicile au premier de mai, sont priés de nous donner immédiatement leur nouvelle adresse.

## LA NEW YORK

ACTIF total au Canada, \$ 2,011,235.93  
Y compris le dépôt au gouvernement, de . . . . 1,064,681.45  
Montant d'assurances en force au Canada . . . . 14,320,863.00

BONS AGENTS demandés pour la cité et le district de Québec.

S'adresser au soussigné :

**DAVID SMITH,**

Agent général,

Rue St-Pierre, Québec

5 juillet 1900. 1a

**DON BOSCO**, mort le 31 janvier 1888, c'est-à-dire il y a trois ans seulement, a été l'une des plus grandes merveilles de notre temps. Notre-Dame Auxiliatrice, dont il fut toute sa vie le dévot serviteur, en fit l'instrument tout spécial de son maternel amour pour les hommes, surtout pour les plus pauvres et les plus déshérités, et Celle qui nous adopta pour ses enfants au pied de la Croix de son Divin Fils mourant pour nous, se montra toujours attentive aux prières de Don Bosco et accomplit d'innombrables prodiges de miséricorde en faveur des âmes que son distingué serviteur lui recommandait. Grand nombre de ces prodiges, encore tout récents, sont racontés dans la vie de

## DON BOSCO


par le Docteur D'Espiney, ouvrage approuvé par les Salésiens dont le vénéré Jean Bosco fut le fondateur et le père. Les récits que ce livre renferme sont donc parfaitement authentiques, et méritent une confiance absolue. On y lit conversions extraordinaires, guérisons inespérées, secours providentiels multipliés sous toute les formes, multiplication des pains et des hosties ; on y voit un moribond sortir subitement du lit qu'il gardait depuis trois ans pour aller à la banque et en rapporter à Don Bosco une somme considérable qui était requise pour payer les ouvriers construisant l'église de Notre-Dame Auxiliatrice à Turin. Et puis, en outre, les récits de vocations révélées et de mille autres merveilles de grâces sont semés à profusion, avec mention de l'année, du lieu et des personnes ! Et tout cela est arrivé de nos jours ! Non, la Vierge, mère de Dieu, n'est pas moins puissante ni moins bonne aujourd'hui, qu'au jour des noces de Cana, où, à sa voix, le divin Jésus transformait l'eau en vin exquis.

## LA VIE DE DON BOSCO,

par le Docteur d'Espiney, a déjà été publiée à des milliers et des milliers d'exemplaires, mais cet ouvrage prend un regain d'actualité toute nouvelle, maintenant qu'il s'agit déjà de la cause de béatification de Don Bosco, mort seulement depuis un peu plus de trois ans. Aussi une **édition nouvelle**, revue minutieusement et AUGMENTÉE de plusieurs traits intéressants, est actuellement sous presse, et L'IMPATIENCE avec laquelle elle est attendue fait penser qu'elle sera presque aussi vite épuisée que parue. Nous engageons donc nos lecteurs, qui la désirent, à adresser DÈS MAINTENANT, et sans tarder, leurs demandes.

Nous nous chargerons d'adresser immédiatement à l'Oratoire Salésien de Turin, la commande de toute personne qui nous fera parvenir par MANDAT POSTAL la somme de

\$ 0.90	pour	Une Copie
4.80	"	Six Copies
9.00	"	Douze Copies

 Cette édition se vend au profit des ORPHELINS de Don Bosco.

## P. MASSON,

Éditeur-Propriétaire de L'ASSOCIATION.

59 Rue St-Joseph, St-Roch, QUÉBEC.

**Succursale 101, C. M. B. A.**  
**TROIS-RIVIERES, P. Q.**

Les assemblées ont lieu, le premier et le troisième vendredi de chaque mois, dans la salle St-Joseph, à l'Hôtel-de-Ville, à 8 heures du soir.

Les officiers sont :

Aviseur spirituel :—Révd Messire F.-X. Cloutier.

Président :—Charles-Dupont Hébert.

1er Vice-Président :—J. A. Lantier.

2e Vice-Président :—Philippe E. Panne-ton.

Secrétaire-Archiviste :—John O. Désilets.

Asst. - Sec. - Archiviste :—L. Ernest Trottier.

Secrétaire-Financier :—Napoléon Da-gneau.

Trésorier :—G. Oscar Bailey.

Commissaire-Ordonnateur :—George Leprohon.

Sentinelle :—Louis Dussault.

Chancelier *pro tempore* :—Eusèbe Morrissette.

Syndics :—Eusèbe Morrissette, J. A. Sauvageau, A. D. Bondy, Adéland M. Gauthier et Téléphore Lymburner.

## HOTEL RIENDEAU,

CI-DEVANT

Hôtel St-Nicolas

58-60 Place Jacq-Cartier,  
**MONTREAL**

Situation des plus centrales.  
Chambres spacieuses, meublées à neuf. Menus variés et excellents.  
Primeurs de toutes les saisons.  
Vins, Liqueurs et Cigares de premier choix.

Telephone—Bell 1603. Federal, 738

**JOS. RIENDEAU, Prop**

5 juillet 1900—1a



## PHOTOGRAPHIES

AVANTAGES EXCEPTIONNELS

Offerts au public de la ville et de la campagne.

C'est avec un grand plaisir que nous annonçons à nos lecteurs et au public en général que M. Georges-Arthur GAUTHIER dit LAROUCHE, Professeur, chez les Frères de la Doctrine Chrétienne à Saint-Roch, s'étant muni de bons instruments photographiques, s'occupera plus que jamais de photographie comme amateur, promettant de donner pleine et entière satisfaction à tout le monde. Il recevra avec plaisir toutes les commandes qu'on voudra bien lui donner d'ici au temps des vacances au

**No 100 RUE DU PONT,**

entre 11½ heures A. M. à 12½ heures P. M. et depuis 7½ heures P. M. M. GAUTHIER dit LAROUCHE, pendant les mois de Juillet et d'Août, travaillera dans les campagnes avec bonnes conditions.

## HOTEL ST - LOUIS

(CI-DEVANT OCCUPE PAR M. JOSEPH RIENDEAU)

64 RUE ST-GABRIEL 64

## MONTREAL

Cet hôtel vient d'être ouvert par MM. JOHN JOHNSON & CIE, déjà si avantageusement connus. M. J. Johnson a fait précédemment sa marque à Ottawa, où il a tenu un hôtel qui figurait au premier rang parmi les établissements de ce genre.

La table est des mieux servies. Primeurs de toutes les saisons.

Chambres spacieuses, magnifiquement meublées à neuf, et dans lesquelles les voyageurs et les touristes jouissent de tout le confort désirable.

Le personnel est au grand complet et se distingue par une attention et une politesse tout à fait remarquables.

Vins,  
Liqueurs,  
Cigares,  
Etc., Etc., Etc.,  
Tous de premier choix

PLACE DES PLUS CENTRALES

## LE "SUN"

Compagnie d'Assurance sur la Vie,  
du Canada

BUREAU PRINCIPAL

164 Rue St Jacques, Montréal.

**M. LOUIS TESSIER,**

GÉRANT A QUÉBEC.

67 RUE ST-PIERRE, QUÉBEC.

Le "SUN" est la seule Compagnie qui émet des polices absolument **sans conditions**. Elle paie les réclamations promptement **sans attendre 60 ou 90 jours**.

Aucune personne ne doit s'assurer à une Compagnie qui émet une police remplie de conditions et restrictions.

Toute personne doit lire sa police attentivement avant de l'accepter et de payer la prime, car dans quelques cas **déception est pratiquée**.

Assurez-vous au "SUN," car cette Compagnie vous émanera une police dans laquelle **il n'y aura aucune restriction vexatoire en cas de SUICIDE, EMEUTE, GUERRE, DUEL, FELONIE, VOYAGE, CHANGEMENT D'OCCUPATION ET TRANSPORT DE POLICE**, comme il s'en trouve dans les polices des autres Compagnies.

Le "SUN" a réalisé par ses Prêts et Placements depuis trois ans un intérêt d'une moyenne de **sept pour cent (7%)** étant le **taux le plus élevé** acquis par les Compagnies d'Assurance sur la Vie faisant affaires au Canada.

**ROBERTSON MACAULAY, Ecr.**

Président et Directeur-Gérant

12 juillet 1890

## Restaurateur de Robson.



Pourquoi ne mettre à vos vieux gars de votre vieillesse, quelque chose de plus agréable par un usage plus agréable de la part de PATEUR de Robson, vous pouvez facilement le dire à votre chère sœur sa conduite naturelle et la disparition de ces gars d'une déesse blonde jadis ?  
Non seulement le restaurant de Robson.

## FUMEZ LE CIGARE

C. M. B. A.

Notre imprimerie est maintenant installée au complet au poste occupé autrefois par MM. Ménard & Turcotte, No 59 rue St-Joseph, vis-à-vis le bureau de poste de St-Roch de Québec.

L'on peut y faire exécuter tout genre quelconque d'impressions : livres, brochures, circulaires, factums, en-têtes de comptes, cartes d'affaires et de visites, blancs de pièces pour avocats et pour notaires, memorandums, etc., etc., etc.

Directeur-proprétaire :—  
M. Philippe Masson, No. 59 rue St-Joseph, à St-Roch de Québec.

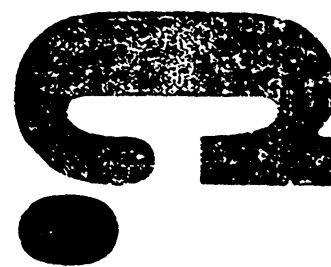
## NEW - YORK LIFE

Cie. d'Assurance sur la Vie

Capitaux placés — \$105,000,000.00

Actif en Canada — \$ 2,011,295.98

FUMEZ LE CIGARE  
FUMEZ LE CIGARE  
FUMEZ LE CIGARE



général et le plus élevé acquis par les Compagnies d'Assurance sur la Vie faisant affaires au Canada.

**ROBERTSON MACAULAY, Ecr.**  
Président et Directeur-Gérant  
12 juillet 1890

La table est des mieux servies. Primeurs de toutes les saisons.

Chambres spacieuses, magnifiquement meublées à neuf, et dans lesquelles les voyageurs et les touristes jouissent de tout le confort désirable.

Le personnel est au grand complet et se distingue par une attention et une politesse tout à fait remarquables.

Vins,  
Liqueurs,  
Cigares,  
Etc., Etc., Etc.,  
Tous de premier choix

PLACE DES PLUS CENTRALES

**J. JOHNSON & CIE,**

64, Rue Saint-Gabriel, Montréal.

6 sept.—1 a.

CIGARES ET BOISSONS DE PREMIER CHOIX REPAS A TOUTE HEURE

**HOTEL HOTEL HOTEL HOTEL HOTEL**

— DU —

**CLUB DE CHASSE ET DE PECHE**

— DU —

**CHENAL DE MOINE**

64, place Jacques-Cartier, Montréal. Félix LATRAVERSE Propriétaire.

A deux pas du débarcadère des bateaux à vapeur.

Montréal, 5 juillet 1a

**ASSURANCE ROYALE CANADIENNE**

FEU ET MARINE

THOMAS ROY, Gérant

Branche de Québec, Bureau :

119 RUE ST-PIERRE  
BASSE-VILLE, QUEBEC.

5 juillet 1890—1a

**Restaurateur de Robson.**



Pourquoi mettre à vos cheveux gris de votre vieillissement quand par un usage judicieux du RESTAURATEUR DE ROBSON, vous pouvez facilement rendre à votre chevelure sa couleur naturelle et faire disparaître ces signes d'âge déréglés de la jeunesse ? Non seulement le restaurateur de Robson restitue aux cheveux leur couleur naturelle, mais il possède plus la précieuse propriété de les assouplir, de leur donner un brillant incomparable, et de favoriser le développement, qui est la plus précieuse des qualités que ne possèdent pas les teintures ordinaires.

Marque de Commerce.

Cette préparation est hautement recommandée par des personnes compétentes, Plusieurs Médecins et autres.

En vente partout — 50 centins la bouteille.

**L. ROBITAILLE, Propriétaire.**  
Joliette, P. Q., Canada.

**LA NEW YORK**

ACTIF total au Canada, \$ 2,011,235.93

Y compris le dépôt au gouvernement, de . . . 1,064,681.45

Montant d'assurances en force au Canada . . . . 14,320,863.00

BONS AGENTS demandés pour la cité et le district de Québec.

S'adresser au soussigné :

**DAVID SMITH,**

Agent général,  
Rue St-Pierre, Québec

5 juillet 1890. 1a

**M. Philippe Masson, No. 59 rue St-Joseph, à St-Roch de Québec.**

**NEW - YORK LIFE**

**Cie. d'Assurance sur la Vie**

Capitaux placés — \$105,000,000.00

Actif en Canada — \$ 2,011,235.93

Revenu total . . . . . \$ 29,163,266.24

Payé aux porteurs de polices et à leurs ayants-droit . . . . . 129,344,058.87

Nouvelles Assurances souscrites . . . . . \$1,119,088.00  
Assurances en vigueur . . . . . 495,601,970.00

**MICHAUD, HUDON & DALY,**

Agents généraux pour le département français.

BUREAU PRINCIPAL :  
Bâtisse "NEW YORK LIFE,"  
MONTREAL

**DAVID BURKE,**

Directeur général pour le Canada.

N. B.—Des personnes de tact et d'énergie peuvent se créer position lucrative, comme agents, en s'adressant à MM MICHAUD, HUDON & DALY.

5 juillet 1890—1a

**EXCELLENTES LUNETTES D'APPROCHE**

Utilisables pour l'Astronomie

Fort grossissement.—Complètes avec pied

**PRIX INOUI : 40 Fr. plus le port de 4 kilogrammes**

S'adresser au *Journal du Ciel*, Cour de Rohan  
**PARIS**

**FUMEZ LE CIGARE**

**C. M. B. A.**

**PARIS C. M. B. A.**

## FEUILLETON

# CONFESSIONS D'UN OUVRIER

(suite)

VII

Cependant Robert n'avait point reparu ! Malgré tout, Geneviève lui gardait une amitié incurable; je voyais qu'elle était triste de ne rien savoir sur lui. Deux mois s'étaient passés; et pour ma part, je tâchais d'oublier le neveu, quand un sergent de ville se présenta dans mon taudis. J'étais heureusement seul. Il me montra un chiffon de papier avec mon nom et mon adresse à moitié effacés; on l'avait trouvé sur un assassiné ! Un peu troublé, je suivis le sergent à la Morgue, et là je reconnus le corps de Robert. Il avait encore au cou la corde et la pierre qu'on lui avait attachée pour le noyer. Les complices de son vol avaient voulu en profiter seuls, et, comme il arrive si souvent, le crime avait été puni par un nouveau crime !

Geneviève ne sut la chose que longtemps après. Jusqu'ici les meurtriers n'ont point été retrouvés : peut-être ont-ils subi à leur tour le sort qu'ils avaient fait subir, car dans le mal, comme dans le bien, il est rare qu'on ne récolte pas ce qu'on a semé. Quant à nous, le souvenir du malheureux qui était venu jeter sa méchanceté à travers notre bonheur, se perdit bientôt dans des épreuves plus rudes; les mauvais jours approchaient et nous allions être obligés, comme le disait l'ami de Mauricet, de nous garantir de l'orage sans cape et sans parapluie.

X

C'est une rude chose que de redescendre quand on montait de si bon cœur, et le pain noir semble dur à mâcher alors que les dents ont commencé à s'amollir sur le pain blanc. Je faisais bonne mine au mauvais sort; mais, dans le fond, j'avais un dépit rentré qui me rendait tout déplaisant, et donnait, comme on dit, mauvais goût à la vie. Bien qu'elle eût l'air aussi résolu, Geneviève n'était pas plus résignée. Nous chantions chacun de notre côté, mais pour narguer le sort, et non par gaité. De peur de laisser son cœur s'ouvrir, on gardait le silence, on enveloppait sa tristesse dans sa

— Hé ! la vieille, lui dis-je en souriant, il y a là trop forte charge pour vous.

— C'est la vérité, mon fils, répondit-elle, essayant son front où la sueur se mêlait au givre; les forces s'en vont avec l'âge, tandis que les noix pèsent toujours leur poids; mais le bon Dieu fait bien ce qu'il fait; il n'abandonne pas les pauvres gens.

Je lui demandai où elle allait ainsi: elle montra la barrière et voulut se remettre en marche; je posai alors la main sur un des brancards.

— Laissez, lui dis-je doucement, c'est mon chemin; il ne me coûtera pas plus de faire route avec votre brouette.

Et, sans attendre sa réponse, je poussai la charrette devant moi. La vieille femme ne fit aucune résistance; elle me remercia simplement, et se mit à marcher à mes côtés. J'appris alors qu'elle venait d'acheter aux halles une provision qu'elle devait revendre. Quels que fussent la saison et le temps, elle continuait à parcourir Paris jusqu'à ce qu'elle eût tout placé. Depuis trente années, elle vivait de ce commerce, qui lui avait fourni les moyens d'élever trois fils.

— Mais quand je les ai eus grands et forts, on me les a pris, me dit la pauvre femme: deux sont morts à l'armée, et le dernier est prisonnier sur les pontons.

— De sorte, m'écriai-je, que vous voilà seule, sans autre ressource que votre courage !

— Et le protecteur de ceux qui n'en ont pas d'autre, ajouta-t-elle. Faut bien que le bon Dieu ait quelque chose à faire dans son paradis; et à quoi passerait-il son temps, si ce n'était à prendre soin des créatures comme moi ? Allez, allez, on a beau être vieille et misérable, l'idée que le roi de tout vous regarde, qu'il vous juge et vous tient compte, ça vous soutient ! Quand j'ai trop de fatigue, que mes pieds ne peuvent plus me porter, eh bien ! je me mets à genoux, je lui dis tout bas ce qui me chagrine, et quand je me relève, j'ai toujours le cœur plus léger. Vous êtes encore trop jeune pour sentir ça; mais un jour viendra où vous comprendrez pourquoi on apprend à dire aux petits enfants : *Notre Père qui êtes aux cieux.*

Je ne répondis pas; je sentais que la lumière était venue ! La marchande continua de même jusqu'au sommet du faubourg.

appries dans mon enfance et qui étaient restées depuis, comme en dépôt, dans un coin de mon cœur. A mesure que les mots me revenaient à la mémoire, il me semblait leur trouver un sens que je n'avais jamais saisi : c'était une langue que je comprenais pour la première fois. Je ne puis dire si quelque chose de pareil se passait chez Geneviève, mais je l'entendis bientôt qui pleurerait tout bas. Quand je me relevai, elle m'embrassa en sanglotant.

— Tu as eu une idée qui nous sauve, me dit-elle; maintenant que tu m'as fait repenser à Dieu, je sens que je pourrai retrouver du courage !

Et, de fait, depuis ce jour tout alla mieux au logis. Nos cœurs étaient détendus; nous recommençâmes à penser tout haut; la prière du soir nous était toujours une espèce de repos et comme d'attendrissement. — Pauvre vieille femme ! tandis qu'elle me racontait sa vie, elle ne se doutait pas du bien qu'elle allait me faire. Depuis je ne l'ai jamais revue; mais plus d'une fois je l'ai bénie avec Geneviève.

— Tu vois bien que le temps des bonnes fées n'est point tout à fait passé, me disait celle-ci, puisque tu en as trouvé une qui, pour paiement d'un léger service, t'a donné un talisman de résignation.

Quoique forcément revenu à la truelle, je n'avais point perdu l'espoir de rentrer dans les entreprises; et c'était pour moi un crève-cœur de voir passer en d'autres mains des affaires dont je connaissais tous les avantages. Une surtout me tenta par ses profits; il fallait malheureusement pour la tenter, une avance de quelques centaines de francs ! . . . . Je m'en retournais au chantier, assez triste de ne pouvoir saisir une si heureuse occasion, quand deux larges mains s'appuyèrent sur mes épaules. Je me retournai brusquement : c'était Mauricet.

Le maître maçon, retenu depuis plusieurs mois en Bourgogne, était revenu pour affaires à Paris, d'où il repartait le soir même. Il me fit entrer chez le marchand de vin, et, quoi que je pusse dire, il fallut redéjeuner avec lui. La prospérité avait engraisé Mauricet, qui était vêtu d'une splendide veste d'Elbeuf à petits pans, d'un castor à longs poils et d'une cravate de soie grise. Le cœur était toujours le même, mais le ton avait haussé d'un cran; Mauricet ne doutait plus de rien depuis qu'il se trouvait à la tête de cinquante ouvriers. Je l'avais

— Tu vas voir ! dit Mauricet en clignant de l'œil.

Il avait retiré d'un portefeuille un papier timbré sur lequel il me fit rédiger une obligation de 500 francs. Quand j'eus achevé, il signa son nom en lettres inégales et imitant l'impression.

— Maintenant, me dit-il, quand la pénible opération fut achevée, présente-moi ça chez Périgeux, et tu auras ton argent d'aplomb; le seing du père Mauricet est connu dans leur boutique, et je peux battre monnaie à discrétion.

On me remit, en effet, les fonds sans aucune difficulté, et, dès le lendemain, j'avais l'entreprise à laquelle ils étaient destinés. Tout marcha d'abord à souhait. Les travaux furent vivement conduits et achevés avant le terme. J'avais pu sur les premiers paiements, rendre à Mauricet son argent; de nouveaux marchés me ramenèrent dans le courant des affaires du bâtiment. Je reprenais le flot et je commençais à me sentir remonter, quand un procès intenté à notre principal entrepreneur vint tout arrêter. Mon sort et celui de dix autres était forcément lié au sien; nous nous trouvions les mains prises, sans aucun moyen d'agir ni de nous retirer. Pendant ce temps, les obligations particulières de chacun restaient entières; l'époque de payment arrivait pour les marchandises non employées; les soldes d'arriérés se succédaient impitoyablement: il fallait faire face à toutes les attaques, l'arme au bras, comme on dit; trouver chaque jour quelque nouvel expédient; obtenir des termes, effectuer des reports, compenser des dettes et des créances ! Mes journées entières étaient employées à ce stérile travail. Je ne gagnais rien, et mes ressources s'épuisaient de plus en plus: tandis que j'employais mon temps à me sauver de la faillite, Geneviève et l'enfant manquaient du nécessaire.

Je me mangeais la cervelle sans pouvoir faire avancer les choses. Le procès était toujours près d'être jugé, et reculait sans cesse. Un jour, quelque pièce avait été oubliée; un autre jour, l'avocat se trouvait absent; le tribunal prenait des vacances, ou l'adversaire avait demandé une remise ! Pendant ce temps, les semaines et les mois s'écoulaient. Notre pauvre ménage ressemblait à ces équipages pris par un calme plat au milieu de la mer, qui réduisent chaque jour la ration et regardent en vain à l'horizon si les nuages leur annoncent le retour

bonheur, se perdit bientôt dans des épreuves plus rudes ; les mauvais jours approchaient et nous allions être obligés, comme le disait l'ami de Mauricet, de nous garantir de l'orage sans cape et sans parapluie.

## X

C'est une rude chose que de redescendre quand on montait de si bon cœur, et le pain noir semble dur à mâcher alors que les dents ont commencé à s'amollir sur le pain blanc. Je faisais bonne mine au mauvais sort ; mais, dans le fond, j'avais un dépit rentré qui me rendait tout déplaisant, et donnait, comme on dit, mauvais goût à la vie. Bien qu'elle eût l'air aussi résolu, Geneviève n'était pas plus résignée. Nous chantions chacun de notre côté, mais pour narguer le sort, et non par gaieté. De peur de laisser son cœur s'ouvrir, on gardait le silence, on enveloppait sa tristesse dans sa fierté et on s'endurcissait tout doucement. Je le sentais bien, mais sans pouvoir faire autrement. J'étais comme les gens qui chancellent ; pour rester debout, il fallait me roidir.

Un soir, je revenais du travail le sac sur l'épaule, et je montais le quartier en sifflotant ; j'allais sans me presser, car la vue de mon ménage ne me réjouissait plus l'œil comme autrefois. Je ne pouvais m'accoutumer aux vides qui s'étaient faits dans le mobilier, à la muraille sans tapisserie, et surtout à l'air soucieux de Geneviève. Autrefois tout était propre et gai, tout me souhaitait la bienvenue ; il y avait dans notre intérieur comme un éternel rayon de soleil ; mais, depuis notre ruine, on eût dit que les points cardinaux étaient changés : du midi nous nous trouvions passés au nord ! Je montais donc à petits pas, en suivant les maisons, sans prendre trop garde à une neige fine qui tombait comme à travers un tamis et poudrait le verglas dont la chaussée était couverte. Près d'arriver au haut du faubourg, j'aperçus une vieille femme qui s'épuisait à pousser devant elle une de ces petites charrettes de *coureurs* qui sont les boutiques ambulantes du peuple de Paris. Le verglas rendait la tâche doublement laborieuse. Une neige épaisse rayait le gros châle de laine. Elle haletait bruyamment, s'arrêtait de minute en minute, à bout de forces, puis redoublait de courage. Je fus pris involontairement de pitié. Le souvenir de ma mère me traversa l'esprit, et rejoignant la marchande qui venait de s'arrêter :

—Et le protecteur de ceux qui n'en ont pas d'autre, ajouta-t-elle. Faut bien que le bon Dieu ait quelque chose à faire dans son paradis ; et à qui passerait-il son temps, si ce n'était à prendre soin des créatures comme moi ? Allez, allez, on a beau être vieille et misérable, l'idée que le roi de tout vous regarde, qu'il vous juge et vous tient compte, ça vous soutient ! Quand j'ai trop de fatigue, que mes pieds ne peuvent plus me porter, eh bien ! je me mets à genoux, je lui dis tout bas ce qui me chagrine, et quand je me relève, j'ai toujours le cœur plus léger. Vous êtes encore trop jeune pour sentir ça ; mais un jour viendra où vous comprendrez pourquoi on apprend à dire aux petits enfants : *Notre Père qui êtes aux cieux*.

Je ne répondis pas ; je sentais que la lumière était venue ! La marchande continua de même jusqu'au sommet du faubourg. Pour toutes ses grandes épreuves, elle avait cherché une consolation, plus haut que la terre, dans un monde où rien ne pouvait changer. En l'écoutant parler, mon cœur battait. Je regardais cette vieille femme boitant, la tête branlante, déjà courbée comme pour ramasser son drap mortuaire, et je m'étonnais de la trouver plus forte que moi et Geneviève. C'était donc vrai que l'homme avait besoin d'un autre point d'appui que les hommes, et que, pour se tenir solidement sur cet échafaudage qui compose la vie, il fallait une corde nouée dans le ciel !

Quand je quittai la marchande, près de la barrière, elle me remercia : mais, à vrai dire, c'était moi qui lui devais de la reconnaissance, car elle avait réveillé des idées qui dormaient au fond de mon esprit. J'arrivai au logis tout occupé de ma rencontre. Ce soir-là, sans que j'aie su pourquoi, Geneviève était plus triste ; il me sembla même qu'elle avait les yeux rouges. On soupa sans rien dire ; l'enfant s'endormit ; puis on resta près du feu qui s'éteignait. Ce fut seulement quand l'horloge sonna que Geneviève se leva avec un soupir. C'était l'heure du coucher. Alors je me levai aussi ; je pris la main de la chère femme, et, l'attirant contre mon épaule :

—Voilà trop longtemps que nous portons notre chagrin tout seuls, lui dis-je presque bas ; demandons à Dieu d'en prendre sa part.

Et je me mis à genoux ; Geneviève, en fit autant sans rien dire. Je commençai alors à répéter toutes les prières que j'avais

des affaires dont je connaissais tous les avantages. Une surtout me tenta par ses profits ; il fallait malheureusement pour la tenter, une avance de quelques centaines de francs ! . . . . Je m'en retournais au chantier, assez triste de ne pouvoir saisir une si heureuse occasion, quand deux larges mains s'appuyèrent sur mes épaules. Je me retournai brusquement : c'était Mauricet.

Le maître maçon, retenu depuis plusieurs mois en Bourgogne, était revenu pour affaires à Paris, d'où il repartait le soir même. Il me fit entrer chez le marchand de vin, et, quoi que je pusse dire, il fallut redéjeuner avec lui. La prospérité avait engraisé Mauricet, qui était vêtu d'une splendide veste d'Elbeuf à petits pans, d'un castor à longs poils et d'une cravate de soie grise. Le cœur était toujours le même, mais le ton avait haussé d'un cran ; Mauricet ne doutait plus de rien depuis qu'il se trouvait à la tête de cinquante ouvriers. Je l'avais toujours vu si raisonnable que son aplomb me paüt seulement la conscience de sa prospérité.

Dès son arrivée à Paris, il avait vaguement appris ma débâcle, et voulut tout savoir. Quand je l'eus mis au fait, il frappa la table avec la bouteille de Bordeaux cacheté qu'il avait fait venir malgré mes objections.

—Mille tonnerres ! pourquoi ne m'as-tu pas écrit la chose ? s'écria-t-il ; je t'aurais trouvé assez de pièces de six livres pour faire marcher ton affaire. Que fais-tu maintenant ? voyons, où en es-tu ? Ne peut-on pas mettre un peu de chaux dans ton mortier ?

Je lui fis connaître ma position, en disant un mot de l'affaire qui se présentait.

—Et tu n'aurais besoin que de 500 francs demanda Mauricet.

Je répondis que cette somme me suffirait et au delà. Il appela aussitôt ; un garçon entra.

—Une plume et de l'encre ! cria le maître maçon.

Je regardai avec surprise.

—Tu ne comprends pas ce que je veux faire de ces drogues-là, pas vrai ? me dit-il en riant ; au fait, je ne suis guère plus partiisan du *blanc et du noir* que par le passé ; mais il faut bien braire pour les baudets. Quand j'ai vu qu'on ne pouvait braver les bouts d'aile et l'écritoire, ma foi ! j'ai dit : En avant l'arrière-garde ! et aujourd'hui j'en use tout comme un autre.

—Vous avez appris à écrire ! m'écriai-je.

l'arme au bras, comme on dit ; trouver chaque jour quelque nouvel expédient ; obtenir des termes, effectuer des exports, compenser des dettes et des créances ! Mes journées entières étaient employées à ce stérile travail. Je ne gagnais rien, et mes ressources s'épuisaient de plus en plus : tandis que j'employais mon temps à me sauver de la faillite, Geneviève et l'enfant manquaient du nécessaire.

Je me mangais la cervelle sans pouvoir faire avancer les choses. Le procès était toujours près d'être jugé, et reculait sans cesse. Un jour, quelque pièce avait été oubliée ; un autre jour, l'avocat se trouvait absent ; le tribunal prenait des vacances, ou l'adversaire avait demandé une remise ! Pendant ce temps, les semaines et les mois s'écoulaient. Notre pauvre ménage ressemblait à ces équipages pris par un calme plat au milieu de la mer, qui réduisent chaque jour la ration et regardent en vain à l'horizon si les nuages leur annoncent le retour du vent. J'ai eu de dures épreuves dans ma vie, mais aucune qui soit comparable à celle-ci. D'ordinaire, les malheurs qui nous frappent laissent place à l'action ; on peut chercher le soulagement ou le salut ; mais ici tous efforts étaient inutiles ; il n'y avait qu'à se croiser les bras et à attendre.

A la longue, cette agitation dans l'impuissance me rendit sombre et hargueux. Ne sachant plus qui accuser, je m'en prenais à Geneviève ; je ne tenais point compte à la pauvre créature de ses efforts pour me déguiser notre misère, de son travail pour l'amoindrir. On eût dit que je lui en voulais des privations qu'elle supportait. Au fond, mon irritation était encore de l'amitié ; elle venait de mon chagrin de la voir souffrir. J'aurais donné mon sang goutte à goutte pour lui acheter de l'aisance et du repos d'esprit ; mais ma bonne volonté était imprégnée de mauvaise humeur faute d'avoir réussi c'était comme une haie d'épines à laquelle je la déchirais, par dépit de n'avoir pu en faire une enveloppe pour la défendre.

(à suivre)

Le prix d'abonnement pour la France et pour tous les pays d'Europe est de SEPT FRANCS par an, payable par une traite sur une banque de Québec.